

# **Les premiers maires des municipalités fondatrices *de Ville de Bécancour***



**JOSEPH JUTRAS**

**Premier maire de Bécancour (municipalité de paroisse)**





# CRÉDITS

---

Diane Bilodeau  
Raymond Cormier  
Jean-Pierre Rouleau  
Kathleen Juneau Roy

## ***Texte***

Raymond Cormier

## ***Édition***

Patrimoine Bécancour

## ***Mise en page et correction d'épreuve***

Aline B. Cormier  
Carole Fournier Gauthier  
Marie Lise Laquerre

## ***Date de dépôt***

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b>1 ORIGINES DE JOSEPH JUTRAS</b> .....	<b>6</b>
<b>2 JOSEPH JUTRAS, NOTAIRE ET RÉGISTRATEUR</b> .....	<b>9</b>
2.1 L'établissement à Bécancour et le statut social de Jutras .....	11
<b>3 JOSEPH JUTRAS, HOMME POLITIQUE</b> .....	<b>19</b>
3.1 La création des municipalités première tentative ratée : 1845.....	19
3.2 La création de la municipalité du comté de Nicolet : 1847.....	19
3.2.1 La guerre des éteignoirs .....	21
3.3 La création des municipalités, deuxième essai, tout en maintenant le conseil de comté de Nicolet: 1855 .....	25
3.4 Premier mandat de Joseph Jutras comme maire de Bécancour .....	28
<b>4 RETOUR À LA VIE PRIVÉE</b> .....	<b>34</b>
4.1 Société d'agriculture de Nicolet N° 1.....	35
4.2 Société de colonisation du comté de Nicolet N° 1 .....	37
<b>5 DEUXIÈME MANDAT DE JOSEPH JUTRAS : 1874-1875</b> .....	<b>42</b>
<b>6 APRÈS LA VIE POLITIQUE</b> .....	<b>45</b>
<b>7 LA LIGNE DU TEMPS</b> .....	<b>48</b>
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>55</b>

## AVANT-PROPOS

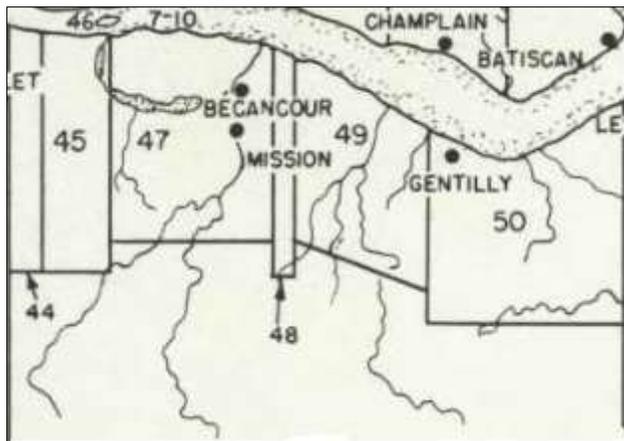
---

**Joseph Jutras, premier maire de Bécancour** (il s'agit ici de l'ancienne municipalité de Bécancour située sur le territoire de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité de Bécancour, fondée en 1722 et érigée en municipalité en 1855). Cette municipalité est, depuis 1965, le secteur Bécancour de la ville de Bécancour.

Patrimoine Bécancour est fier de vous présenter le quatrième volet du projet « *Les premiers maires de Ville de Bécancour* ». Après Jean-Baptiste Hould, premier maire de Sainte-Angèle, Nicolas Pratte, de Sainte-Gertrude et Jean-Baptiste Legendre, de Gentilly, nous vous présentons Joseph Jutras, premier maire de Bécancour.

Ville, municipalité de paroisse, seigneurie, paroisse religieuse, village de Bécancour, secteur de la ville de Bécancour : 6 types d'organisations différentes, mais avec le même nom de Bécancour ! Pas facile de s'y retrouver. Essayons d'y voir un peu plus clair par ordre de date !

- **Seigneuries**



- No 44 : Roquetaillade
- No 45 : Godefroy
- No 46 : Ile Marie
- No 47 : Bécancour
- No 48 : Dutort
- No 49 : Cournoyer
- No 50 : Gentilly

Extrait de la carte des Seigneuries en 1760 par Marcel Trudel

Les seigneuries et fiefs sont, en résumé, des territoires concédés par le Roi de France à des gentilshommes pour qu'ils en exploitent le territoire en octroyant des terres à des habitants voulant s'y établir. Sur le territoire actuel de la ville de Bécancour, les premières seigneuries seront concédées, d'est en ouest, à :

- Nicolas Marsolet (Gentilly)-1647
- François Hertel de Cournoyer (Cournoyer)-1647
- Michel Leneuf sieur de Hérisson (Dutort)-1637
- Pierre Le Gardeur de Repentigny (Rivière Puante)-1647
- Pierre Boucher (Île-Marie)-1657
- Jean Godefroy (Godefroy)-1637
- Pierre Godefroy de Roquetaillade (Roquetaillade)-1675

Pierre Robineau de Bécancour achète en novembre 1684 la seigneurie de la rivière Puante et lui donne son nom, Bécancour. En gros, cette seigneurie couvre l'espace entre les rivières Bécancour (elle aussi baptisée du nom du nouveau seigneur) et Godefroy et en profondeur du fleuve Saint-Laurent à une quinzaine de kilomètres au sud.

- **Paroisses religieuses**

La paroisse est une organisation et une communauté religieuse de fidèles. Il s'agit surtout d'un espace bien défini par des limites géographiques. La paroisse est confiée à un curé en propre. Jusqu'en 1722, les frontières des paroisses et des missions sont essentiellement calquées sur les limites des seigneuries existantes. Au fur et à mesure de la croissance démographique et des nombreux octrois successifs de terres dans les rangs ou concessions de l'arrière-pays, le découpage des nouvelles paroisses sera rendu nécessaire et se complexifiera.

***L'ordonnance de 1722, une nouvelle délimitation***

Dans la section intitulée « *Arrêts du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722* » qui confirme le « *Règlement fait par de Vaudreuil et Begon et Monsieur l'Évêque de Québec pour le District des Paroisses de ce pays* », en date du 20 septembre 1721 nous retrouvons la description et l'étendue des paroisses qui nous intéressent, sises sur la rive

sud dans le Gouvernement des Trois-Rivières (Clément E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1896, p. 1214).

- La paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge-et-de-Saint-Pierre aura son propre curé, mais il n'est pas encore nommé. Elle a  $2\frac{3}{4}$  lieues (1 lieue équivaut à environ 4,8 km) de front à prendre depuis le fief Cournoyer, et inclut  $\frac{1}{4}$  de lieue que contient le fief de Dutort dit Linctot et  $2\frac{1}{2}$  lieues de front que contient la seigneurie de Bécancour, en remontant le fleuve jusqu'au fief de Godefroy, et la profondeur que renferment ses bornes ; à l'exception « de ce qui est occupé par la mission des sauvages, tant qu'elle y restera ». Le curé prendra 30 cordes de bois pris sur le domaine du seigneur, « suivant les offres du sieur de Bécancour ».

De plus, le curé devra desservir la mission des fiefs Saint-Pierre (les Becquets, ndlr) avec ses 2 lieues de front sur pareille profondeur, Gentilly avec ses  $2\frac{1}{2}$  lieues de front sur 3 de profondeur et Cournoyer avec  $\frac{1}{2}$  lieue de front sur 2 lieues de profondeur Il sera permis aux habitants de ces 3 derniers fiefs « de faire construire une chapelle dans le lieu le plus convenable pour leur commodité et celle du dit curé, dans laquelle chapelle ledit curé sera tenu d'aller leur dire une messe tous les mois un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, et d'y faire le catéchisme aux enfants (*sic*) ».

Toute une cure pour le curé qui doit couvrir un front de  $7\frac{3}{4}$  lieues, soit 38,7 km de côte pour instruire ses paroissiens. On comprendra que les visites du curé dans ces missions ne seront que très occasionnelles. Cependant, il faut dire que les habitants de ces fiefs n'attendaient pas toujours le curé de Bécancour. Les habitants de Saint-Pierre pouvaient se rendre à Deschailons, ceux de Gentilly à Champlain et les habitants de la Grand'Rivière (future paroisse de Sainte-Angèle) à Trois-Rivières pour la messe et les sacrements du baptême et du mariage ou les funérailles lors d'un décès.

- La paroisse de Nicolet est établie pour Nicolet, Baie-Saint-Antoine (Baie-du-Febvre), l'île Moras, ainsi que les fiefs Godefroy et Tonnancour. Les 2 fiefs feront  $1\frac{1}{4}$  lieue et 9 arpents de front, depuis la paroisse de Bécancour (fiefs Bécancour et Dutort) jusqu'à la paroisse érigée pour Nicolet, l'île Moras et la Baie-Saint-Antoine. En remontant le fleuve, cette mission comprend le fief Godefroy avec son  $\frac{3}{4}$  de lieue de front au

fleuve et le fief de Tonnancour avec ses 50 arpents de front. Ces deux fiefs seront desservis par voie de mission par le curé qui sera établi pour Nicolet, Baie-Saint-Antoine et l'île Moras, jusqu'à ce que ces fiefs aient un nombre suffisant d'habitants pour ériger une paroisse.

Ainsi, le 3 mars 1722, les deux nouvelles paroisses sont délimitées sur la rive sud, mais il n'y a pas encore de curés nommés pour en effectuer l'organisation et l'administration. À la suite de l'augmentation de la population sur le territoire, plusieurs autres paroisses seront délimitées à l'intérieur des 7 seigneuries. Toute une succession d'augmentations ou d'annexions et d'amputations aboutira à ces paroisses :

- La paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et de Saint-Pierre de Bécancour, 3 mars 1722
- La paroisse de Saint-Édouard de Gentilly, 24 juillet 1784
- La paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, 22 février 1802
- La paroisse de Sainte-Gertrude, 1<sup>er</sup> juillet 1845
- La paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval, 19 septembre 1868
- La paroisse de Précieux-Sang, 21 novembre 1902

- **Municipalités de paroisses au nombre de 6**

Municipalités civiles érigées en 1855 par un acte législatif du gouvernement du Canada Uni à partir des paroisses religieuses existantes à cette date :

Saint-Édouard de Gentilly, Sainte-Gertrude, La-Nativité-de-Notre-Dame de Bécancour (le nom fut raccourci pour Bécancour en 1958), Saint-Grégoire-le-Grand. Puis, suite à la fondation de nouvelles paroisses religieuses ont suivi la municipalité civile de Sainte-Angèle-de-Laval en 1870 et Précieux-Sang en 1904. Dans notre étude sur les premiers maires de Bécancour, ce sont ces municipalités auxquelles nous faisons référence. Jean-Baptiste Hould, premier maire de Sainte-Angèle-de-Laval, Nicolas Pratte, de Sainte-Gertrude, Jean-Baptiste Legendre, de Gentilly, **Joseph Jutras, de Bécancour**, Adolphe Hébert, de Saint-Grégoire et Placide Richard, de Précieux-Sang.

- **Municipalités de villages au nombre de 5**

La loi le permettant, des municipalités de villages se sont créées en se détachant des municipalités de paroisses :

Larochelle se détache de Saint-Grégoire-le-Grand en 1863

Gentilly se détache de Saint-Édouard de Gentilly en 1900

Villers se détache de Sainte-Gertrude en 1901

Village Bécancour se détache de Bécancour en 1909

Laval se détache de Sainte-Angèle-de-Laval en 1909

- **Ville de Bécancour**

En 1965, les 6 municipalités de paroisses et les 5 municipalités de villages se réunissent en une seule ville soit Ville de Bécancour.

- **Secteur Bécancour (6 secteurs)**

Pour son organisation administrative, la Ville de Bécancour a divisé son territoire en 6 secteurs géographiques basés sur le territoire des paroisses religieuses : Gentilly, Sainte-Gertrude, Bécancour, Sainte-Angèle, Saint-Grégoire et Précieux-Sang.

Ça fait donc beaucoup de Bécancour ! La seigneurie, la paroisse religieuse, la municipalité de paroisse, la municipalité de village, la ville et le secteur de Bécancour ! Dans notre propos, Joseph Jutras est le premier maire de la municipalité de paroisse créée en 1855.

Bonne lecture et bonnes découvertes !

## 1 ORIGINES DE JOSEPH JUTRAS

Pour des fins de rédaction, nous utiliserons le patronyme JUTRAS quand il s'agit de Joseph, le nom qu'il a reçu à sa naissance. Son patronyme a été écrit avec de nombreuses graphies différentes, selon le notaire, le curé ou le recenseur qui ont écrit JUTRA, JUTRAT, JOUTRAS et JUTTERAT, mais il s'agit toujours de membres ayant un même ancêtre commun. Les ancêtres communs des JUTRAS sont Pierre Jutras et Claude Boucher de Saint-Séverin (Paris), dont les deux fils, l'aîné Claude Jutras dit LaVallée et le cadet Dominique Jutras dit Desrosiers, émigrent au Canada vers 1657.

L'aîné, Claude, serait né vers 1630 dans la paroisse Saint-Séverin et s'est établi à Trois-Rivières le 5 novembre 1657. La même année, il prend pour épouse Élisabeth Radisson, fille du fameux coureur des bois Pierre-Esprit Radisson et de Madeleine Hénault. Au recensement de 1668, le couple habite à Trois-Rivières avec 4 enfants. En 1681, toujours à Trois-Rivières, les époux déclarent posséder 1 fusil, 4 bêtes à cornes et 30 arpents de terre en valeur. Claude dit LaVallée Jutras décède avant 1710 à Trois-Rivières, laissant une descendance de 9 enfants.

Son frère cadet, Dominique Jutras dit Desrosiers, serait également né en la paroisse Saint-Séverin vers 1643. Contrairement à son frère Claude qui se maria l'année de son arrivée, Dominique demeura célibataire plus de 27 ans avant de prendre pour épouse Marie Niquette à Sorel le 9 janvier 1684. Dominique était alors âgé de 41 ans et son épouse de 16 ans. Dominique fut parmi les premiers censitaires de la seigneurie Moras en 1672 (Joseph-Elzéar Bellemare, *Histoire de Nicolet 1669-1924*, 1924). Dominique décède à Nicolet et est inhumé à Trois-Rivières le 26 mars 1699. Son épouse décède à Baie-du-Febvre le 29 novembre 1706. Le premier maire de Bécancour, Joseph Jutras est un descendant direct de Dominique.



## Lignée Ancestrale Jutras

<b>JUTRAS, Dominique</b> Paris, France	<b>Première Génération</b> 9 janvier St-Pierre, Sorel, QC	<b>NIQUET, Marie</b> Pierre René et Françoise Lemoine
<b>JUTRA, Michel</b> Trois-Rivières, QC	<b>Deuxième Génération</b> 14 juin 1714 Trois-Rivières, QC	<b>PINARD, Marie Ursule</b> Louis et Ursule Pepin
<b>JUTRA, Dominique</b> Nicolet, QC	<b>Troisième Génération</b> 23 novembre 1750 Nicolet, QC	<b>TROQUÉ, Marie Josephe</b> Michel et Thérèse Moras
<b>JUTRAS, Michel</b> Nicolet, QC	<b>Quatrième Génération</b> 4 février 1782 Baie-du-Febvre, QC	<b>JANELLE, Élisabeth</b> Pierre et Thérèse Proux
<b>JOUTRAS, Antoine</b> Baie-du-Febvre, QC	<b>Cinquième Génération</b> 25 juillet 1808 Baie-du-Febvre, QC	<b>BOUCHÉ, Marie Victoire</b> Joseph et Thersile Augé

N.B. : Les noms sont inscrits comme ils apparaissent dans les registres.

### Sixième Génération

**JUTRAS, Joseph**



### Recherches

Jean-Pierre Rouleau

## La généalogie de Joseph Jutras

Tel qu'indiqué dans l'arbre généalogique de la famille, Joseph Jutras est né le 15 avril 1813 à Baie-du-Febvre et est l'aîné d'une famille de 15 enfants (2 morts à la naissance) nés du mariage d'Antoine Jutras, cultivateur, et de Marie-Victoire Boucher, tous deux de Baie-du-Febvre.

### Fiche familiale de Joseph JUTRAS

<b>Conjoint</b>	<b>Joseph JUTRAS [3291]</b>	
Alias	Joseph JOUTRAS	
Naissance	le 15 Avr. 1813	St-Antoine-de-Padoue, Baie-du-Febvre, QC, Canada
Baptême	le 15 Avr. 1813	St-Antoine-de-Padoue, Baie-du-Febvre, QC, Canada
Décès	le 17 Nov. 1889	Nativité, Bécancour, QC, Canada
Inhumation	le 22 Nov. 1889	Nativité, Bécancour, QC, Canada
Père	Antoine JUTRAS [3293] (1785-1856)	
Mère	Marie Victoire BOUCHER [3294] (1789-1878)	
Mariage	le 20 Fév. 1832	St-Antoine-de-Padoue, Baie-du-Febvre, QC, Canada
<b>Conjointe</b>	<b>Lucille Virginie BLONDIN [3292]</b>	
Alias	Lucie Virginie BLONDIN, Lucille Virginie BLONDIN DITE LECLERC	
Naissance	le 26 Avr. 1810	l'Immaculée-Conception, Trois-Rivières, QC, Canada
Baptême	le 27 Avr. 1810	l'Immaculée-Conception, Trois-Rivières, QC, Canada
Décès	le 13 Jan. 1896	Nativité, Bécancour, QC, Canada
Inhumation	le 16 Jan. 1896	Nativité, Bécancour, QC, Canada
Père	Jean BLONDIN [3295] ( - )	
Mère	Josephite DOUCET [3296] ( - )	
<b>Enfants</b>		

## 2 JOSEPH JUTRAS, NOTAIRE ET RÉGISTRATEUR

Le jeune Joseph, ayant sûrement du talent, peut étudier au séminaire de Nicolet grâce au soutien financier du curé de Baie-du-Febvre, Charles-Vincent Fournier qui eut certainement plaisir à voir son protégé recevoir les deuxièmes prix en thèmes et versions latines lors de sa quatrième année en 1829. (*La gazette de Québec du 17 août 1829*) Mineur, âgé de 19 ans, Joseph prend pour épouse, le 20 février 1832, Virginie Blondin, fille de Jean Blondin et Josephte Doucet également de Baie-du-Febvre.

Joseph Jutras est reçu notaire le 26 mai 1836. Durant les 4 ans et quelques mois entre son mariage et la date de sa nomination comme notaire, il est presque certain qu'il aurait travaillé comme clerc et fait son stage chez son beau-frère, le notaire Pierre Blondin de Baie-du-Febvre (1828-1868). Ce dernier, d'ailleurs, devint « doublement » apparenté en épousant en deuxièmes noces la propre sœur de Joseph, Victoire, le 12 août 1833. Le même beau-frère a eu un fils, Louis, qui lui a d'ailleurs succédé comme notaire à Baie-du-Febvre et sera plus tard régistrateur comme son oncle Joseph, mais à Saint-François-du-Lac pour le comté de Yamaska.

Pour sa part, Joseph Jutras, une fois reçu notaire, s'est d'abord établi à Sainte-Rosalie du 4 juillet 1836 au 20 février 1837, soit pendant à peine 7 mois. La paroisse de Sainte-Rosalie, tout près de Saint-Hyacinthe, venait d'être fondée (1832) et nommée ainsi en l'honneur de Marie Rosalie Papineau, épouse de Jean Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe. Ce dernier siégea au conseil législatif et appuyait le parti Patriote dirigé par son beau-frère Louis-Joseph Papineau. À la mort de son époux en 1835, Marie Rosalie devint seigneuresse et s'impliqua personnellement dans la rébellion de 1837-1838 en cachant notamment son frère, pourchassé par les soldats anglais. Joseph Jutras n'a pas participé personnellement à la rébellion, mais il appuyait certainement la cause du parti Patriote, comme l'immense majorité de la population francophone du Bas-Canada qui, en 1835, avait fait élire 68 députés contre 16 pour le parti Britannique. Cependant, on ne retrouvait que 6 représentants de ce parti, contre 29 pour le parti Britannique, siégeant au conseil législatif qui n'était pas élu mais nommé par le gouverneur général, représentant de la reine Victoria. Sans refaire l'histoire de tous les événements qui ont conduit à une radicalisation, laquelle a culminé avec les troubles de 1837-1838, on peut se demander si le déménagement de Joseph Jutras à Nicolet en mars 1837 est lié à ces événements ou s'il s'agissait seulement de vouloir améliorer son sort. En effet, durant ses 7 mois de notariat à Sainte-Rosalie, le jeune notaire n'a réalisé que 39 contrats soit environ 1 par semaine ! En tout cas, sa décision de s'installer à Nicolet fut

certainement profitable financièrement car, lors de sa première année, il a réalisé 300 contrats. Par contre, il semble bien que son déménagement à Nicolet n'ait pas altéré sa sympathie pour les causes défendues par les Patriotes. Dès le 3 février 1838, deux citoyens de Nicolet, Jean Roi, menuisier de son état, et Jean-Baptiste Saint-Cyr, cultivateur, déclarent sous serment avoir entendu Joseph Jutras affirmé que Louis-Joseph Papineau (réfugié alors aux États-Unis) était en train d'y monter une armée et qu'il viendrait en quelque sorte libérer les Canadiens du joug anglais.

220  
 le 3 novembre ou  
 de 1838

Jean-Baptiste Saint-Cyr, cultivateur, de la  
 paroisse de Nicolet, après serment prêté  
 sur les saints Évangiles, dépose et dit: Que  
 dans le cours de Décembre dernier il s'est  
 rencontré avec Joseph Jutras, Notaire, de  
 Nicolet, qui lui dit: Que Louis-Joseph Papineau  
 allait arriver avec une armée, et qu'il  
 descendrait dans les faubourgs de Québec  
 pour y passer l'hiver et que le printemps  
 prochain il prendrait la ville; Que le dit  
 Jutras ajouta qu'il serait infiniment plus  
 avantageux aux Canadiens de vivre sous  
 le Gouvernement Américain, qui était  
 un Gouvernement libre, que de vivre sous  
 le Gouvernement Anglais ou les Canadiens  
 étaient surchargés de taxes, et qu'il fallait  
 soutenir Papineau pour bouleverser la  
 constitution & se rendre indépendants; Que  
 lui était prêt à l'aider de toutes ses forces  
 pour obtenir ce but: Que le dit déposant  
 n'a aucun doute que le dit Jutras faisait  
 tout en son pouvoir pour porter le peuple  
 à se révolter contre le Gouvernement  
 existant; et dit ne savoir signer.

un renvoi bon

afirmement à Nicolet, ce  
 3 février 1838.

Musé J.P.

221

Jean-Baptiste Musé, cultivateur de Nicolet  
 après serment prêté sur les saints Évangiles de son  
 état dit que Joseph Jutras, Notaire de la paroisse  
 de Nicolet, dit au déposant en Novembre dernier,  
 que le Gouvernement Américain était supérieur  
 au Gouvernement Anglais, que les Canadiens  
 étaient plus libres et plus heureux sous ce  
 Gouvernement et adieu sur son serment.

Afirmement à Nicolet  
 le 3 février 1838.

Musé J.P.

Les deux dénonciateurs ne sachant ni lire ni écrire, la déclaration aurait eu plus de crédibilité si le notaire Luc Michel Cressé avait demandé la présence et l'attestation d'un témoin. Peut-être cela explique-t-il que nous n'ayons trouvé aucun suivi de quelque autorité que ce soit ayant concerné Jutras. On peut également douter de la neutralité du notaire Cressé qui voyait un concurrent s'installer dans sa municipalité. De plus, le notaire Cressé était l'homme de confiance du Seigneur de Nicolet, Kennelm Conor Chandler (certains ont écrit son valet) : le Seigneur étant unilingue anglais, c'est Cressé qui assurait les communications avec les censitaires. Ardent défenseur de son seigneur, il était en désaccord avec les revendications du parti Patriote qui exigeait plus de démocratie et de pouvoirs législatifs, le conseil législatif, nommé par le gouverneur, étant essentiellement entre les mains de la bourgeoisie marchande anglo-saxonne non-élue.

Suite aux troubles de 1837-1838, le gouvernement mis sur pied la « *commission appointed to administer the Oath of Allegiance to all persons in Lower Canada* ». Les commissaires devaient s'assurer que toute la population du Bas-Canada continuait de prêter allégeance à la reine Victoria, au risque, sinon, d'être condamnée pour trahison. Or, les deux représentants de Nicolet sur cette commission étaient le seigneur Kennelm C. Chandler et Luc M. Cressé ! Ce dernier en profita, selon le journal *Le Temps* du 25 septembre 1838, pour « déclarer faussement que la paroisse de Nicolet était en état d'insurrection » et fit demander un magistrat de Montréal pour faire emprisonner Jean-Baptiste Proulx et le docteur Rousseau de Nicolet, ainsi que Jean-Baptiste Hébert de Saint-Grégoire (les trois furent relâchés quelques semaines après). Il avait également dans sa mire Joseph Jutras, comme nous l'avons vu plus haut. Notons ici que Jean-Baptiste Hébert était le frère d'Adolphe Hébert, premier maire de Saint-Grégoire.

## **2.1 L'ÉTABLISSEMENT À BÉCANCOUR ET LE STATUT SOCIAL DE JUTRAS**

Le journal *La Minerve* du 8 avril 1844 nous indique que Joseph Jutras est régistrateur pour le comté de Nicolet depuis le 1<sup>er</sup> mars 1844, soit depuis l'établissement du bureau d'enregistrement à cet endroit. Deux ans plus tard, *La Gazette officielle* du 2 juin 1846 décrète officiellement le déménagement du Bureau d'enregistrement du comté de Nicolet à Bécancour (Ed. 9 Victoria Chap. 57). Nicolet étant situé à la limite ouest du comté en frontière avec le comté de Yamaska et Saint-Pierre-les-Becquets à la limite est, en frontière avec le comté de Lotbinière, la paroisse de Bécancour était un lieu plus central pour les notaires de ces différentes paroisses, qui devaient s'y rendre pour faire enregistrer leurs actes. En septembre 1847, le bureau d'enregistrement du comté de Yamaska, initialement installé chez l'arpenteur J. O. Arcand à

Baie-du-Febvre, fut déménagé pour la même raison à Saint-François-du-Lac, et le notaire Louis Marie Blondin (neveu de Joseph Jutras et frère de Joseph Achille Blondin) nommé registrateur. À l'époque, il n'y avait pas de cadastre et les actes notariés étaient recopiés par le registrateur qui notait dans le « registre aux noms » les parties prenantes des contrats. Les bureaux d'enregistrement des comtés ruraux étaient situés dans la résidence du registrateur, ce qui amena Jutras à Bécancour. Dès lors, nous pouvons le suivre à travers ses diverses implications dans la société.

Régistrateur, tout en continuant d'exercer sa profession de notaire, Jutras s'inscrit d'emblée parmi l'élite locale d'un milieu rural des années 1850. Ces élites constituent un rouage essentiel de la société par l'ampleur de leurs moyens, le rôle qu'elles assument et leur grande influence sur leur communauté, tant aux niveaux local que régional comme nous le verrons tout au long du parcours de vie de Joseph Jutras. Les annuaires Lovell publiés annuellement nous listent les membres de cette élite bécancouroise (qui avait d'abord les moyens de payer leur annonce dans l'annuaire). Parmi ceux-ci, outre Joseph Jutras, notaire et registrateur, on retrouve : Angus MacDonald, marchand de bois et gendre de Claude Dénéchau, Paschal Pépin, notaire et secrétaire-trésorier du conseil de comté, Antoine Onésime Désilets, notaire et agent du gouvernement pour la bande Abénakise, Thomas Alexander Lambert, marchand de bois et agent de Peter Patterson, propriétaire des moulins au pied des chutes Montmorency (pour donner une idée : entre 1830 et 1850 Patterson acheta 40 000 acres de terre ajoutés aux 20 000 qu'il possédait déjà pour ses exploitations forestières), Antoine Mayrand, marchand et propriétaire de moulins à scie et à farine (il acheta les moulins de Claude Dénéchau), Louis Landry, marchand, et son fils Louis Elzéar Landry, chirurgien et oculiste, Basile Lupien, marchand, maître de poste et « *member of the Legislative and Executive Councils and the Judges of Her Majesty's Courts in the district of Three Rivers* » (Almanach de Québec, 1841, Civil register of Lower-Canada, BANQ), Louis Malo, curé, et Aimé Désilets, avocat. Parmi eux, au moins un, le marchand Louis Landry, avait été, tout comme Joseph Jutras, sympathique à la cause des Patriotes, imprimant même des billets de banque, appelés argent des patriotes par le peuple, pour suppléer au manque de liquidité des banques montréalaises qui refusèrent les retraits en argent sonnant à partir de mai 1837. À titre d'exemple, ce billet au porteur, d'une valeur de 12 sous, émis le 18 décembre 1837 par Louis Landry.



La plupart se retrouvèrent également membres et associés de l'Institut de bibliothèque et des artisans de Bécancour fondé en 1857 et ayant pour but de regrouper les cotisations pour l'achat de journaux (d'ici, des États-Unis et d'Europe), ainsi que des livres. La salle de lecture, lieu de rencontre de la quarantaine de membres, était située dans la maison de Thomas Alexander Lambert qui, avec Joseph Jutras, Sévère Leduc (marchand), Bénoni Lassalle (marchand), Angus Macdonald et Antoine Onésime Désilets formaient le comité directeur (fonds Antoine Onésime Désilets, Archives du Séminaire de Nicolet).

Maison « Letiecq » érigée en 1821 située au 2485 Avenue Nicolas-Perrot. L'Institut de bibliothèque et des artisans de Bécancour y avait un local lorsqu'elle appartenait à Peter Patterson mais était habitée par la famille de son agent Thomas Alexander Lambert



Le journal *L'Ère Nouvelle* du 22 juin 1857 nous donne une meilleure idée de cet Institut et du rôle que s'octroyait l'élite instruite du temps, lorsqu'il publie sur 4 colonnes un discours de Joseph Jutras, alors président de l'Institut, sur les avantages de la lecture « devant une nombreuse réunion d'habitants de Bécancour ». Nous reproduisons ici un court extrait donnant une bonne idée des motivations qui guident l'Institut et des liens établis entre l'élite et le clergé :

« Quant aux livres, il n'est pas moins facile de se les procurer. Quelques personnes qui ont à cœur leur propre avancement et celui de leurs familles et de leurs concitoyens, prennent l'initiative et souscrivent généreusement pour former un fonds destiné à l'achat de livres, et se constituent en association de bibliothèque, d'après un statut passé tout exprès pour cela par la législature, et elles invitent tous les habitants de leur paroisse à se joindre à leur association en payant une somme modique, soit dix chelins d'entrée par famille et cinq chelins de contribution annuelle. Ces petites sommes jointes à d'autres souscriptions plus largement faites et aux généreuses allocations de la législature, forment un fonds suffisant pour l'achat d'une bonne collection de livres pour fonder une bibliothèque à l'usage de l'association et qui augmentera graduellement à mesure que l'association percevra des souscriptions ou des dons. Peut-on offrir au peuple tant d'avantages à meilleur marché ? Honneur, succès et prospérité aux familles qui en profiteront dans peu d'années, elles seront remarquables parmi les autres. [...] Il existe chez le peuple un préjugé qui nuit beaucoup au développement de l'éducation et à son avancement. On pense que les personnes instruites sont moins religieuses que les autres. À la vérité la lecture qui propage l'instruction, peut être comparée à l'arbre de la science du bien et du mal, il faut donc distinguer l'instruction qui s'acquiert par la lecture de bons livres, de celle qui s'acquiert par la lecture de mauvais livres [...] Qui travaille encore de nos jours et qui peut travailler efficacement à maintenir la foi et la morale dans leur pureté, si ce ne sont les hommes instruits de notre époque, ayant à leur tête notre vénérable clergé ? À qui devons-nous, nous canadiens-français, la conservation de la religion, de la langue et des mœurs de notre première mère patrie, la Glorieuse France, et dont on a tant de fois et par tant de moyens si puissants tenter de nous dépouiller, si ce ne sont encore nos hommes instruits et le clergé ? »

Ces élites « instruites » occupent les postes importants de juges de paix, commissaires d'école, conseillers municipaux et maires, registrateurs, commandants de milice et maîtres de poste. De plus, ils sont également les principaux prêteurs pour le financement et l'achat de terres et équipements, comme le montrent les nombreux contrats notariés d'hypothèques détenues par les marchands Leduc et MacDonald, ainsi que par les notaires Jutras et Désilets.

Lorsque Joseph Jutras s'établit à Bécancour, cette paroisse est à son apogée. Même si elle avait perdu une partie de son territoire l'année précédente, avec la fondation de Sainte-Gertrude, elle possédait quand même un grand territoire (Sainte-Angèle-de-Laval et Précieux-Sang ne s'en étaient pas encore détachées) et, avec une population de 3 408 habitants au recensement de 1852 était tout juste derrière Saint-Grégoire qui avec 3 449 habitants était la paroisse la plus peuplée du comté de Nicolet. Les cultivateurs de troisième et quatrième génération bénéficient de bonnes terres « faites » et de bâtiments en place, contrairement aux défricheurs des nouvelles concessions où tout est à faire : défrichage, dessouchage, construction de maisons, bâtiments agricoles, etc. De plus, le commerce et l'industrie étaient facilités par l'accès au fleuve et au marché de Trois-Rivières avec l'apport de 2 quais, un dans la baie de l'île Montesson et un autre à la pointe de sable (actuel emplacement du quai de Sainte-Angèle). La rivière Bécancour permettait le transport de la coupe de bois provenant des cantons de Blandford et Maddington, ainsi que l'établissement de moulins à scie, à farine et à carder sur les rivières Bécancour et Blanche. Par exemple, la veuve de Claude Dénéchau offre à louer ou à vendre son moulin de la rivière Bécancour en septembre 1846. Voici la description de l'annonce (traduction libre de l'annonce en anglais parue dans *The Quebec Gazette* du 30 septembre 1846) :

« Un superbe établissement situé sur la rivière Bécancour, bien connue comme un des meilleurs endroits pour le transport du bois par l'industrie du bois. Sur la propriété il y a un splendide barrage de 700 pieds, avec une importante force hydraulique à l'année. Incluant deux grands moulins, un pour la farine et le second pour scier, en plus d'un moulin à carder. De part et d'autre de ces moulins, il y a également de la place pour en ériger d'autres. La propriété devrait certainement mériter l'attention, étant donné l'immense quantité de bois bordant la rivière Bécancour, encore disponible sur les lots non concédés dans les townships baignés par cette rivière ».

Les moulins furent achetés par Antoine Mayrand, marchand de bois et propriétaire, avec son épouse Marie Louise Levasseur, du pont à péage situé sur la rivière Bécancour. Par ailleurs, ceux qui constituent l'élite paroissiale ont les moyens de payer des études à leurs enfants : par exemple, Louis Elzéar Landry étudiera la médecine à Paris et deviendra l'un des premiers chirurgiens du Québec à opérer les cataractes. Ou, encore, de leur permettre de voyager, comme ce fut le cas de Théophile Deschesneau et d'Alexander MacDonald qui « sont partis pour la Californie à bord du navire Washington » (*Le journal de Québec* du 24 novembre 1849).

La richesse de la paroisse lui permet également d'être généreuse, comme le prouve cette collecte organisée en 1847 par le diocèse de Québec pour soulager la famine en Irlande et en Écosse. Le total amassé fut de 1 602 livres. La paroisse la

plus généreuse fut Beauport avec 64 livres, suivie de Bécancour avec 62 livres, dépassant de beaucoup des paroisses plus peuplées comme Sainte-Foy (49 liv.), Lévis (55 liv.), Kamouraska (55 liv.) et, plus près de Bécancour, Nicolet (12 liv.).

Le système scolaire en bénéficiait également. Le rapport de l'inspecteur des écoles en décembre 1860 en fait foi (*Journal de l'instruction publique*, vol. 4 n° 12, déc. 1860)

*Bécancour.*—Il est inutile de répéter ce que j'ai déjà dit dans mes précédents rapports sur l'excellence des écoles de cette paroisse et sur le zèle bien connu des commissaires. Rien ne manquait pour assurer à Bécancour une des premières places parmi les paroisses de ce district si ce n'est une école modèle ou primaire supérieure pour les garçons, lorsqu'il s'en est ouvert une dirigée par M. Champeau qui a fait un cours d'études complet au collège de Nicolet. L'école modèle des filles, tenue par Mlle. Rhéault, ne laisse rien à désirer. On y enseigne l'anglais, le français, l'art épistolaire, le dessin linéaire, l'histoire tant ancienne que moderne. Mlle. Rhéault sait exciter l'émulation chez ses élèves et possède à un haut degré le talent de l'enseignement. J'en puis dire autant des écoles tenues par Mlles. Levasseur et Rivard. Les écoles, au nombre de 11, sont fréquentées par 566 élèves; elles sont généralement recommandables. Les instituteurs et les institutrices sont tous munis de diplômes; leurs salaires varient de £37 à £40 pour les maîtres et de £18 à £37 pour les maîtresses. Les maisons d'école sont spacieuses, bien éclairées et bien entretenues. Le secrétaire-trésorier, M. Landry, ne néglige rien pour conserver la bonne réputation de la municipalité. L'Institut des Artisans établi à Bécancour témoigne aussi des progrès de cette paroisse.

Par contre, la demande de la paroisse pour avoir une congrégation de frères enseignants n'a pas fonctionné. Voici un extrait du journal *L'Ère nouvelle* du 13 avril 1857 : « Une délégation de notables de la paroisse de Bécancour s'est rendue auprès de Monseigneur ce matin pour le consulter sur la nécessité d'établir dans cette paroisse une institution sous les auspices des Frères de la Doctrine Chrétienne. La déposition a été accueillie favorablement par sa Grandeur » (ndlr : cette communauté française de Vézelize est arrivée au Québec en 1853 (Lévis). Des collèges ont été établis à Québec et Lachine mais pas à Bécancour !

Le premier acte notarié de Joseph Jutras, « notaire public résidant dans la paroisse de Bécancour », est daté du 12 octobre 1846. Ce dernier devait être locataire en attendant d'être propriétaire, ce qu'il fit le 13 novembre 1846 en louant un terrain à bail de Luc Pépin « sans bâtiment dessus construit » (Acte 1378, Bureau d'enregistrement de Nicolet n° 1). Le bail fut racheté quelques années plus tard pour qu'il devienne en pleine propriété de Jutras qui s'y était fait construire une résidence en 1847 par Augustin Leblanc de Saint-Grégoire (contrat n° 2253 du notaire Denis Genest Labarre, 5 mars 1847). Augustin Leblanc (1799-1882), décrit comme menuisier, sculpteur, doreur et entrepreneur par le *Dictionnaire biographique du Canada*, avait une bonne renommée dans la finition et la décoration d'églises, telles celles de Bécancour, Saint-Grégoire, Sorel, Deschaillons, Grondines et Saint-Zéphirin.

Quelques années plus tard, le 27 décembre 1852, Jutras vendit ses propriétés de Nicolet, 4 terres et une résidence, pour une somme de 350 livres, soit près de 10 fois le salaire annuel d'un fonctionnaire géôlier, selon la liste civile du gouvernement du Bas-Canada).

Le couple demeura dans cette même maison leur vie durant. Plus tard, nous verrons que leur héritier, Joseph Achille Blondin, vendit la propriété à Honoré Dumont (acte 36120) qui transforma la résidence en auberge. Son fils Éloi continua le commerce un certain temps avant de vendre à Gilles Poliquin en août 1955 (acte 72619). La maison appartient actuellement à sa veuve, Louise Bergeron, qui y a tenu le bureau de poste durant plusieurs années.



Maison située au 2685 avenue Nicolas-Perrot ayant appartenu à Joseph Jutras érigée vers 1850. Le stuc a été ajouté dans les années 1960. Auparavant la maison de bois était recouverte de papier brique. La porte à gauche servait d'entrée pour le bureau de poste dans les années 1970-1980.

Le couple, malheureusement, ne put avoir d'enfant. Ce besoin fut comblé par la garde d'un neveu et de nièces, dont Joseph Achille, fils de Pierre Blondin dont nous avons parlé un peu plus tôt. Au recensement de 1851, outre le couple, sont recensés dans la maison, Joseph Achille 9 ans, ainsi que les serviteurs Philippe Prince et Adeline Légaré. Dix ans plus tard, au recensement de 1861, Joseph Achille est rejoint par sa sœur Joséphine âgée de 14 ans et une servante, Delphine Perreault. Au recensement de 1871, on note la présence d'Adèle Blondin, 28 ans, une nièce du couple. À celui de 1881, on retrouve Ermine (?) 15 ans. Le recenseur ne la qualifiant pas de servante, on peut penser qu'il s'agit d'une nièce, Jutras ou encore Blondin, les recenseurs laissant souvent le même nom que celui du « maître de maison » à tous les autres résidants, incluant l'épouse ! Joseph Achille n'étant pas orphelin, il ne fut pas adopté officiellement mais a toujours été considéré comme un fils. Le neveu Joseph Achille devint également notaire à Bécancour en 1864 dans l'étude de son oncle, puis le remplaça comme registrateur, à compter de l'année 1867. C'est d'ailleurs lui qui fut nommé exécuteur testamentaire et légataire universel du couple.

### **3 JOSEPH JUTRAS, HOMME POLITIQUE**

#### **3.1 LA CRÉATION DES MUNICIPALITÉS PREMIÈRE TENTATIVE RATÉE : 1845**

Si les évêques avaient le pouvoir de créer des paroisses religieuses à l'intérieur du cadre seigneurial, c'est le gouvernement d'Union du Bas et du Haut-Canada qui, en 1845 (Loi 8 Victoria, Chap. 7), décréta la création de municipalités civiles, un organisme dirigé par un conseil élu avec pouvoir de régler les problèmes de ponts et chaussées, clôtures, permis de commerce, pouvoirs auparavant détenus conjointement par les seigneurs, les marguilliers, les juges de paix et les capitaines de milice, ces deux derniers étant nommés par le gouverneur. Mais, dans les faits, la loi est fortement contestée et presque inopérante dans plusieurs municipalités : absences d'élections, rencontres du conseil annulées, pas de procès-verbaux, etc. Étant donné son caractère éphémère et le peu d'impact, nous n'avons pas retenu cette première création de municipalités, d'autant plus que les documents officiels de cette courte période sont introuvables.

#### **3.2 LA CRÉATION DE LA MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE NICOLET : 1847**

Pour répondre à la critique du peuple, la loi de 1845 fit place à une nouvelle loi en 1847 : 10-11 Victoria Chap. 7. Cette dernière met en place les municipalités de comté, proposées par une partie de la population, pour remplacer celles de paroisse et de township. On retrouve ainsi 46 municipalités de comté (entités régionales) qui remplacent 319 municipalités locales mises en place deux ans plus tôt. Pour ce qui est du fonctionnement, chaque comté est dirigé par un conseil élu pour deux ans. Ce dernier est formé de deux conseillers par paroisse ou township du comté et est présidé par un maire nommé par et parmi les conseillers.

Le conseil de comté municipal de Nicolet regroupe initialement les paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets, Gentilly, Sainte-Gertrude, le township de Blandford, Bécancour, Saint-Grégoire, Saint-Pierre-Célestin (nom initial de cette paroisse), Nicolet et Sainte-Monique. Le chef-lieu où se déroulent les rencontres est Bécancour, dans la maison du secrétaire-trésorier, le notaire Paschal Pépin (résolution du 13 mars 1848). Ce dernier est également le gardien des

divers registres du conseil. Les paroisses membres y déléguaient chacune deux représentants élus par les francs tenanciers (propriétaires). C'est à l'intérieur de cette structure que Joseph Jutras s'est d'abord impliqué en étant élu pour une première fois le 11 décembre 1848, puis sans interruption jusqu'en 1857.

Nous avons ressorti quelques décisions du conseil touchant particulièrement la paroisse de Bécancour.

Dès le mois de mars 1849, Joseph Jutras, compte tenu qu'un rapport du député grand voyer contenait des « erreurs de date et d'omissions et qu'il n'avait pas été déposé au Bureau du secrétaire du conseil tel que stipulé par la loi », propose de reprendre la procédure d'une part et, d'autre part, de procéder au remplacement du grand voyer Joseph Beaubien par Bazile Lupien, écuyer de Bécancour. La proposition étant mise aux voix et à égalité, elle fut agréée grâce au vote prépondérant du préfet, Jean-Baptiste Legendre, maire de Gentilly. Le procès-verbal n'indique pas le nom et la position des conseillers, dont le représentant de Nicolet, soit le notaire Luc Michel Cressé que nous avons déjà présenté !

En juin 1849, on trouve la proposition de Joseph Jutras d'augmenter le salaire annuel du secrétaire-trésorier Paschal Pépin à 36 livres par année plus 6 deniers courants pour chaque 100 mots pour les copies de documents officiels. Adopté à l'unanimité.

À cette même rencontre, il est également question de l'entretien d'un pont, dans le rang Saint-Simon entre Saint-Grégoire et Bécancour (actuelle rue Héon entre les secteurs Saint-Grégoire et Précieux-Sang), qui aurait été construit en 1843 et qui devrait être refait et à la charge des propriétaires le long de ce rang.

En septembre 1849, sur la proposition de Joseph Jutras, le conseiller Jean-Baptiste Legendre est réélu préfet du conseil. À la même séance le conseil adopte la verbalisation d'une nouvelle portion de route rendue nécessaire par la construction du premier pont par le gouvernement sur la rivière Bécancour (pont du boulevard Bécancour en direction de Sainte-Angèle).

Toujours en septembre, on peut lire une motion de Joseph Jutras, appuyée par Louis Beaubien de Nicolet, pour obliger les cotisants « des paroisses de Sainte-Monique et Saint-Grégoire de rapporter les actes d'évaluation du bienfonds de leur paroisse respective à ce conseil à sa prochaine session trimestrielle sous la pénalité de 2 Livres 10 chelins qui seront

perçus à la poursuite du secrétaire trésorier dudit conseil [...] ». On ne retrouve aucune mention de cette motion dans le procès-verbal de la session suivante, soit celle de décembre. Il n'y a pas de rencontre trimestrielle en mars 1850, et il faut lire le procès-verbal de la rencontre du 8 septembre 1850 pour savoir qu'une résolution unanime du conseil demandait que « le rôle d'estimation pour la paroisse de Sainte-Monique soit renvoyé aux estimateurs de la dite paroisse avec injonction de la réviser et d'évaluer certaines propriétés qu'on prétend avoir été révisées [...] ».

On est en plein cœur de la « guerre des éteignoirs »: annulation de la séance de mars, car près de 500 manifestants s'étaient présentés pour protester contre la taxe sur le bien-fonds pour l'établissement des écoles (qui dit taxes, dit rôle d'évaluation, appelé à l'époque rôle d'estimation), appel à l'armée pour rétablir l'ordre, actes de vandalisme, etc. Cette contestation de la taxation scolaire par les « éteignoirs » étant un événement majeur dans l'histoire de notre région, nous ferons une pause dans la vie de Joseph Jutras, qui n'était certainement pas un de leur partisan, pour donner la place à des historiens ayant étudié cette question, notamment Andrée Dufour, historienne et autrice de *l'Histoire de l'éducation au Québec* (Boréal, 1997).

### **3.2.1 La guerre des éteignoirs**

Au début de la colonie, l'instruction fut longtemps laissée à l'initiative et au bon vouloir des parents. En 1829, une assemblée des marguilliers et des chefs de famille fut convoquée pour travailler à l'érection d'une école et décider d'utiliser le quart du revenu annuel de la Fabrique comme le permet l'acte des écoles élémentaires (4 Geo IV, chap. 21, du 9 mars 1824 ; dans Marcel Deshaies, *Ma paroisse, Bécancour*, 1977, p. 55). Cette école restera la seule de Bécancour jusqu'en 1841. À cette date, suite aux insurrections de 1837-1838, la direction de la colonie est assumée par un Conseil spécial dirigé par Lord Durham. Ce dernier va non seulement être responsable du nouveau système politique créant les municipalités, mais aussi à l'origine d'un nouveau système scolaire en 1841. C'est ainsi que fut créée la municipalité scolaire de Bécancour, responsable du fonctionnement des écoles (« engagement des professeurs, établir un règlement des écoles, tenir un état des finances de la municipalité scolaire [etc.] » ; dans Claude Lessard, « La vie scolaire à Bécancour des origines à 1964 », *Les cahiers Nicolétains*, vol. 7, n° 2, juin 1985).

Pour le financement, les fonds accordés par la Chambre d'Assemblée du Canada étaient administrés par un Bureau d'éducation dirigé par un surintendant. C'est lui qui veillait à la répartition des subventions entre les 22 districts de comtés du Canada-Est (créés en 1841) en fonction du nombre d'enfants en âge d'aller à l'école. Mais pour que le district reçoive et redistribue ces subventions, il fallait d'abord que les municipalités scolaires du district recueillent une somme équivalente par le biais d'une taxe foncière prélevée sur chaque propriété, que les propriétaires aient ou non des enfants. Ce principe était nouveau au Bas-Canada. Il y avait bien la dîme, basée sur les récoltes et les revenus, mais pas sur la propriété. Il semble bien que la municipalité scolaire de Bécancour s'accommoda de cette nouvelle source de financement, car elle ouvrit 4 écoles en 1841. Une près de l'église, une dans le village Cournoyer, une autre dans le village Saint-Antoine (futur Sainte-Gertrude) et une quatrième dans la concession de la Grand'Rivière (futur Sainte-Angèle). L'année suivante, une autre école ouvrit dans la concession du Rapide et 7 autres après 1844. Cette année-là, les 12 arrondissements s'appelaient : lac Saint-Paul, village Saint-Charles, village Saint-Claude, village Saint-Antoine, village Saint-Henry (futur Précieux-Sang), grand Saint-Louis, petit Saint-Louis, Grand'Rivière, Petit bois, Village sauvage, Coteau de roches et Petit chenal.

Dans l'ensemble, le système de district municipal fut contesté, les habitants étant habitués à fonctionner dans un cadre paroissial et seigneurial beaucoup plus près d'eux. Aussi, la première année, peu de taxes scolaires seront-elles recueillies et peu de subventions seront donc versées. En 1845, ces districts sont abolis et remplacés par la création de 300 municipalités de paroisse (8 Victoria, Chap. 7, dont nous avons parlé en introduction). L'année suivante, en 1846, le gouvernement apporte des modifications à la loi. Les Seigneurs sont dorénavant taxés en fonction du pourcentage de leurs droits seigneuriaux, et la taxe foncière, qui était volontaire en 1845, redevient obligatoire. De plus, le gouvernement, pour forcer les parents à envoyer leurs enfants à l'école (à l'époque, le taux de fréquentation était d'environ 40 %), décide d'exiger d'eux une rétribution scolaire mensuelle pour chacun de leurs enfants, qu'ils fréquentent ou non l'école. Les parents plus pauvres, qui souvent gardaient leurs enfants à la maison pour aider à la ferme à certains moments de l'année, jugent ces dispositions très irritantes et injustes. En 1847, une nouvelle loi abolit les 320 municipalités de paroisses existantes pour les remplacer par des conseils de comté avec des territoires beaucoup plus restreints que les anciens districts de comté : c'est sur l'un de ces conseils de comté que siégera notre maire Joseph Jutras dès décembre 1848. L'évaluation foncière, pour les fins de taxes municipales mais également scolaires, sous la responsabilité des 320 municipalités, est transférée aux nouveaux conseils de comté.

Avant de continuer, résumons :

- Avant 1826, les parents et les curés étaient responsables de l'instruction des enfants.
- 1826. Possibilité de créer des écoles de Fabrique financées par la Fabrique et des contributions volontaires.
- 1841. Création des municipalités scolaires de paroisses ou commissions scolaires.
- 1842. Création de 22 districts de comté regroupant des paroisses et cantons. Le district de Nicolet regroupait 11 paroisses et 13 cantons. Le chef-lieu était situé à Drummondville.
- 1845. Dissolution des 22 districts de comté et création de 300 municipalités de paroisse, dont Bécancour, Gentilly, Saint-Grégoire.
- 1847. Abolition des municipalités de paroisses et création de conseils de comté moins étendus. Le conseil de comté garde la responsabilité des rôles d'évaluation.

On assiste à une amplification de la révolte contre la loi scolaire. Il y a d'abord de la résistance passive. Ainsi, on refuse les subventions gouvernementales pour ne pas avoir à taxer les propriétaires, des conseils municipaux refusent de faire le rôle de perceptions des impôts qui leur avait été dévolu par la loi, ou encore de le transmettre. Comme la résistance à la loi empire, le gouvernement modifie encore une fois la loi 3 ans plus tard. La loi de 1849 permet à nouveau les contributions foncières volontaires et n'exige la rétribution mensuelle que pour les enfants de 7 à 13 ans. Mais, d'un autre côté, le gouvernement durcit ses positions : des amendes sévères sont prévues pour ceux qui entravent l'évaluation foncière et les contribuables qui ne paient pas leurs taxes foncières perdent leur droit d'élire les commissaires. La guerre des éteignoirs va connaître ses plus « beaux jours » entre l'automne 1849 et l'été 1850. On a appelé éteignoirs ceux que l'on accuse de vouloir, par leur opposition à l'instruction des enfants, de vouloir éteindre les lumières de la connaissance, d'où le terme éteignoir. Les principaux éteignoirs, les meneurs de la révolte, ont été les seigneurs grands propriétaires fonciers, car ceux-ci devaient, selon la loi, payer le 40<sup>e</sup> de la cotisation, quels que soient l'étendue ou l'état de leurs terres dans la paroisse où ils étaient seigneurs. Dans la région, les principaux meneurs des opposants étaient le notaire Luc Michel Cressé de Nicolet et l'un des représentants de la paroisse de Nicolet au conseil de comté, le notaire Antoine Poulin de Courval et Jean-Baptiste Hébert de Saint-Grégoire, ainsi qu'un certain nombre d'Irlandais habitant Sainte-Monique. Il appert également que certains curés, comme le vicaire Marquis de Saint-Grégoire, appuyaient les contestataires car, pour eux, l'Église était mieux en mesure d'assurer l'éducation des jeunes. Quoi qu'il en soit, le 12 mars 1849, plus de 500 personnes s'assemblèrent à Bécancour pour chahuter les membres du conseil de comté réunis en

rencontre trimestrielle, rencontre qui fut sûrement annulée puisqu'il n'y a pas de procès-verbal. Guy Désilets, dans son livre *Souvenirs d'un Grégorien*, fait une description colorée de cette rencontre : « Après l'envolée de Cressé, la fenêtre d'une lucarne s'ouvrit tout à coup et un gaillard apparut. C'était monsieur Benjamin Prince de Saint-Grégoire qui brandissait un mousquet au bout de son bras. D'une voix de stentor il cria

"Dispersez-vous parce qu'on va tirer nous autres".

En disant cela il pressa la détente. Paraît-il que ces vieux tromblons faisaient un bruit du tonnerre. Tout de suite, les braves-à-trois-poils qui étaient sur les premiers rangs tournèrent les talons, fonçant courageusement vers l'arrière. Cependant ceux qui étaient plus éloignés s'approchaient pour voir ce qui se passait. Comme peu d'entre eux se connaissaient, les premiers se crurent cernés. S'ensuivit une ridicule échauffourée après laquelle tout penauds "les éteignoirs qui mettaient le feu" reprirent le chemin du retour » (Éditions du Bien public, 1997, p. 85).

La résistance et la violence diminuèrent avec une présence militaire accrue dans la région et lorsque les habitants prirent conscience du fait que la taxe foncière était plus efficace pour recueillir des fonds et plus juste car les plus fortunés assumaient la plus grande part des coûts de l'instruction des enfants. Ils furent également rassurés par la nomination d'inspecteurs des écoles, des gens instruits qui s'assuraient de la qualité des programmes et de l'utilisation des fonds (Andrée Dufour, *op. cit.*). Pour conclure cet épisode, on peut penser que la paroisse de Bécancour eut bien forcément quelques éteignoirs dans sa population mais, dans les faits, sans leaders forts pour soutenir leur cause, ils n'ont pas eu beaucoup d'influence et leurs actions sont restées marginales.

Après l'interruption de mars 1850, le conseil de comté continua la gestion des affaires courantes.

En juin 1850, on passe une résolution officialisant la nomination des sous-voyers (genre d'inspecteur des chemins) suivants : Louis Champoux pour le haut du village Saint-Charles (ndlr : Nicolas-Perrot, du chemin de fer à l'église), Jean-Baptiste Deshaies pour le Côteau de roches (Louis-Riel), Idas Bourbeau dit Verville pour le bas de la grande côte (boulevard du Parc Industriel), Eusèbe Moreau pour le haut de la grande côte (boulevard du Parc Industriel), Victor Deshaies dit Tourigny pour le Côteau de sable (Nicolas-Perrot, environ de l'autoroute 30 à l'hôtel de ville) et l'île Montesson, Louis Croteau pour le haut du Rapide (Nicolas-Perrot, vers la rue des Merisiers).

Un autre dossier important et fortement contesté concerne l'érection d'un pont sur le ruisseau Chateauguay à Bécancour. Ce ruisseau est situé au sud-ouest de la rivière Bécancour près du passage d'en haut (avant le pont Trahan-Savoie, on utilisait un bac pour passer la rivière) et près de l'église de Bécancour. Nous n'avons pu déterminer l'emplacement de ce ruisseau, probablement sur le chemin actuel du Petit-Chenal entre le pont Trahan-Savoie et le boulevard Danube, mais nous le mentionnons quand même pour démontrer que la construction des routes et ponts qui étaient à la charge des utilisateurs ne passait pas toujours comme une lettre à la poste. Dans le cas présent, les habitants des rangs Laroque (ce rang situé du côté nord de la rivière Bécancour et sujet à de nombreuses inondations n'existe plus, les maisons ayant été déménagées), Petit Bois (rue des Glaïeuls), Petit Chenal d'en Haut (partie Danube), Village sauvage (partie Danube), ceux de Hart Street (Route Missouri), Saint-Simon (rue Héon) et St-Henry (village de Précieux-Sang), sont tous considérés comme utilisateurs devant contribuer à la construction. S'ensuivirent des pétitions et représentations, notamment des résidents de Hart Street, Saint-Simon et St-Henry contestant, sans succès, leur imposition pour cet ouvrage. Ce genre de contestation se retrouve régulièrement dans les procès-verbaux du conseil de comté.

Finalement, les 4 rencontres annuelles du conseil de comté servaient surtout à nommer les inspecteurs des chemins, établir les tarifs pour les traverses et ponts à péage et les licences de commerce, ainsi que déterminer les contributions liées à l'entretien ou l'ouverture de chemins et ponts ! On est vraiment dans le basique.

### **3.3 LA CRÉATION DES MUNICIPALITÉS, DEUXIÈME ESSAI, TOUT EN MAINTENANT LE CONSEIL DE COMTÉ DE NICOLET: 1855**

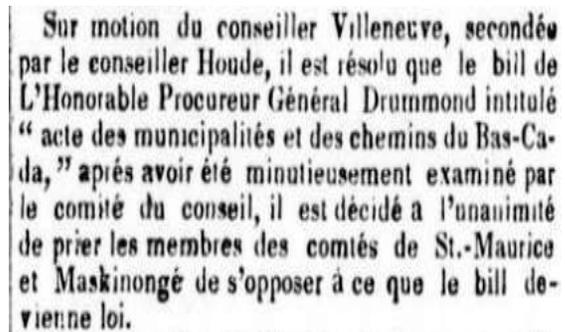
Le Haut-Canada possédait depuis 1849 une Loi générale pour l'établissement des corporations municipales, alors que le Bas-Canada était encore, pour une grande partie de son territoire, sous le régime seigneurial coexistant avec les conseils de comté. Régime seigneurial par ailleurs fortement contesté par le milieu anglophone des affaires, qui voulait pouvoir acquérir et utiliser à son profit les forêts domaniales et harnacher les rivières pour la construction de moulins. Le parti réformiste canadien-français voulait également mettre fin à ce régime qui, selon lui, défavorisait les cultivateurs et ouvriers. Par contre, les deux parties ne s'entendaient pas sur le dédommagement des seigneurs, les anglophones

arguant que les censitaires devaient payer pour la perte des redevances collectées par les seigneurs, contrairement au parti réformiste qui était contre ce dédommagement.

C'est dans ce contexte que le Conseil législatif adopte finalement en 1854 une loi pour abolir la tenure seigneuriale et proposée par une nouvelle coalition libérale-conservatrice arrivée au pouvoir la même année. Quant aux pertes de redevances, elles devaient être compensées en grande partie par l'État.

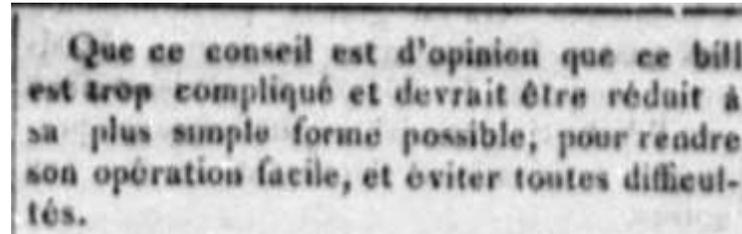
Par la suite, le Conseil législatif sanctionne, le 30 mai 1855, l'« Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada 18 Vict. Chap. 100 ».

Les municipalités de comté demeurent, mais les municipalités de paroisse réapparaissent de façon définitive (jusqu'à aujourd'hui). Elles constituent également des personnes morales, mais sont englobées dans les municipalités de comté qui sont composées des maires des municipalités locales qui en font partie et qui s'élevaient entre eux un préfet. Ce double partage des responsabilités fut contesté par plusieurs conseils de comté, en rappelant que les membres des conseils de comté étaient des élus de chaque paroisse desdits comtés. Par exemple, ceux de Maskinongé et Saint-Maurice, tel que rapporté dans le journal *L'Ère nouvelle* du 22 mars 1855.



Sur motion du conseiller Villeneuve, secondé par le conseiller Houde, il est résolu que le bill de L'Honorable Procureur Général Drummond intitulé "acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada," après avoir été minutieusement examiné par le comité du conseil, il est décidé à l'unanimité de prier les membres des comtés de St.-Maurice et Maskinongé de s'opposer à ce que le bill devienne loi.

Le conseil du comté de Drummond s'oppose également au Bill, selon le journal *Le Pays* du 7 mars 1855.



Que ce conseil est d'opinion que ce bill est trop compliqué et devrait être réduit à sa plus simple forme possible, pour rendre son opération facile, et éviter toutes difficultés.

Finalement, le conseil de comté de Nicolet – lors de sa rencontre du 31 janvier 1855, alors qu'il était présidé par Joseph Jutras en l'absence du maire Legendre – adopte la résolution suivante : « Il a été proposé par le conseiller Rousseau, secondé par le conseiller Bergeron, que rétablir les Conseils de paroisse est parfaitement inutile, vu que lesdits Conseils de paroisse ont mal opéré lorsqu'ils existaient, que les conseils de comté fonctionnent très bien et au contentement et satisfaction des habitants et propriétaires du dit Comté : – Agréé unanimement » (Procès-verbal du 31 janvier 1855 du conseil de comté de Nicolet).

Deux ans plus tard, Joseph Jutras n'a pas changé d'idée et demande même l'abolition des municipalités locales lorsque interrogé par les membres du comité spécial pour s'enquérir du fonctionnement de l'acte des municipalités et des chemins de 1855 du Bas-Canada. Présidé par R. B. Somerville (Rapport dans *Canadiana* : 20 Victoriae Appendice (No. 30), Toronto, L. Perrault, 1857). Voici un extrait de la déposition de Joseph Jutras qui ne fait aucun doute sur son peu d'appréciation des municipalités locales.

Je suis d'avis que la loi en question ne convient nullement à nos campagnes, parce que les formalités prescrites pour son fonctionnement sont trop compliquées, et entraînent trop de frais et de dépenses inutiles. Elle répugne au peuple, et on regrette beaucoup qu'elle ait été substituée à la loi 10 et 11 Vic. chap. 7, qui, avec ses amendements avait toujours bien fonctionné, parce que l'exécution en était simple et peu coûteuse ; on y était accoutumé, on la comprenait bien, et on était généralement satisfait de son fonctionnement. Sous le régime de cette loi, il n'aurait jamais été nécessaire de prélever de taxe générale dans le comté de Nicolet ; les licences des marchands, jointes aux émoluments que les intéressés payaient pour les services qu'ils requéraient de temps à autre des officiers municipaux, formaient un fonds de revenu suffisant pour faire face à toutes les dépenses de la municipalité, tandis que sous le régime actuel la taxation générale est inévitable. Il faut prélever par cotisation et à grands frais des sommes assez considérables, non pas pour payer des améliorations, mais seulement pour payer le fonctionnement de la loi ; c'est intolérable.

Les municipalités de paroisse sont une des principales sources de dépenses inutiles qu'entraîne la loi, il faut un secrétaire-trésorier à chaque municipalité et un lieu pour les séances du conseil. Et les nombreux appels qui ont déjà été faits, à grands frais, des décisions des conseils locaux au conseil de comté ; prouvent que les municipalités de paroisse ne sont pas de nature à donner satisfaction, et qu'elles devraient être supprimées.

Les maires de Nicolet et du Canton de Blandford vont également dans le même sens que leur préfet, selon le procès-verbal de l'enquêteur. Quoi qu'il en soit, et malgré l'opposition, les municipalités locales ne seront pas abolies et existent encore aujourd'hui. Pour leur part, les conseils de comté furent abolis en 1979, lorsque remplacés par les municipalités régionales de comté (MRC).

### **3.4 PREMIER MANDAT DE JOSEPH JUTRAS COMME MAIRE DE BÉCANCOUR**

La première rencontre officielle de la nouvelle municipalité locale de Bécancour eut lieu le 31 juillet 1855 à la salle des habitants du presbytère (une grande pièce du presbytère était bien nommée « Salle des habitants »). Les premiers conseillers élus furent Joseph Jutras, Pierre Provencher, Louis Leblanc, François Picher, Antoine Bourgeois, Pierre

Tourigny et Thomas Fournier. Malheureusement, nous n'avons pu trouver aucune trace de l'élection de ce premier conseil. Y-a-t-il eu des opposants, des secteurs de vote ?

La toute première résolution consista à nommer le notaire Paschal Pépin comme secrétaire-trésorier de la municipalité, la deuxième résolution, à nommer Joseph Jutras maire, car, comme le prévoit la loi, le maire est un conseiller élu nommé par ses pairs. Puis vinrent une série de résolutions pour nommer les officiers : les estimateurs pour l'évaluation des propriétés, les inspecteurs des chemins et ponts et les sous-voyers. À cet égard, la description des lieux d'affectation des sous-voyers nous donne une idée du territoire de la municipalité de Bécancour de cette époque. Voici les noms actuels desdits lieux (entre parenthèses), en plus ou moins approximatif (à noter que la toponymie différente utilisée par la municipalité et le conseil de comté) :

- La route du bas de la Grand'Rivière (boulevard Bécancour de la rivière Bécancour au village de Sainte-Angèle)
- Le haut de la Grand'Rivière (boulevard Bécancour du village de Sainte-Angèle à la rivière Godefroy)
- La route d'en haut du Petit Bois (rue des Jasmins)
- La route du Petit Bois et celle qui descend à la rivière Saint-Michel (rue des Glaïeuls et chemin vers la rivière Bécancour : Danube)
- Concession Saint-Henry (village de Précieux-Sang)
- La route Laroque (côté nord de la rivière Bécancour village de Bécancour : inhabité depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle)
- Lac Saint-Paul et petit Chenal d'en haut (rue Leblanc jusqu'à Saint-Grégoire)
- Bas du Village sauvage (Danube jusqu'à Wôlinak)
- Haut du Village sauvage (Danube de Wôlinak à rivière Blanche)
- Haut du Village sauvage jusqu'au township d'Aston (Danube et Fraser jusqu'au pont de la rivière Bécancour à Sainte-Gertrude)
- Coteau de sable et île Montesson (Nicolas-Perrot de la route 30 au boul. Bécancour et rue Montesson)
- Premier rang du fief Dutord (Nicolas-Perrot du pont Trahan-Savoie à l'autoroute 30)
- Premier rang du fief Cournoyer (Parc industriel le long du fleuve)
- La Déchirure (rue des Ormeaux)
- Village Saint-Charles (Nicolas-Perrot du pont Trahan-Savoie au pont du chemin de fer)
- Village Saint-Claude (sous toute réserve : deuxième rang du Cournoyer ? Autoroute 30 Parc industriel)
- La route du Brûlé (boul. du Parc Industriel jusqu'à Sainte-Gertrude)

- Le Grand Saint-Louis (rue des Ormes)
- Le Coteau de Roches (rue Louis-Riel)
- Le Bas du Rapide (Nicolas-Perrot du chemin de fer à l'intersection des Ormes)
- Le Haut du Rapide (Nicolas-Perrot, de l'intersection des Ormes à Sainte-Gertrude)

Enfin, la première rencontre se termina avec une résolution adressée à « son Excellence le Gouverneur général de cette Province priant son Excellence de bien vouloir déclarer que toute publication sera faite dans la langue française ! »

Pour les rencontres suivantes nous utiliserons un tableau synthèse pour alléger le texte :

<b>Date de la rencontre</b>	<b>Sujet</b>	<b>Décision</b>
6 août 1855	Requête pour ouverture d'un chemin dans la concession du Grand Saint-Louis	Transfert du dossier au surintendant du comté de Nicolet pour étude et recommandation
-----	Salaire du secrétaire-trésorier	30 livres par année
3 septembre 1855	Requête pour construction d'un pont sur un ruisseau concession du Coteau de Roches	Transfert du dossier au surintendant du comté de Nicolet pour étude et recommandation
-----	Frais du surintendant du comté ne sauraient être payés par une cotisation générale « odieuse à la très grande majorité des habitants de cette paroisse »	Les frais chargés pour le travail du surintendant seront entièrement remboursés par les requérants selon le principe de l'utilisateur-payeur
1 octobre 1855	Recommandation du surintendant concernant le chemin au Grand Saint-Louis	Surintendant recommande les travaux aux frais des propriétaires des terres où passera le chemin
Novembre 1855	Aucune rencontre	
3 décembre 1855	Entretien de route	Pour l'entretien des côtes pour accéder au passage

Date de la rencontre	Sujet	Décision
		pour la traverse de la rivière près de l'église
7 janvier 1856	Réunion ajournée faute de sujets	
Février 1856	Aucune rencontre	
3 mars 1856	Évaluation des propriétés imposables	Les évaluateurs Jean Lacourse, Alexis Massé et Joseph Levasseur déposent le rôle d'évaluation et se font payer 2 livres 15 chelins chacun pour 11 jours d'ouvrage
7 avril 1856	Requête pour exhausser (relever) le chemin d'entre la rivière Bécancour et la paroisse de Saint-Grégoire concession de la Grand'Rivière. La requête est signée par Jean-Baptiste Hould (futur maire de Sainte-Angèle). La requête indique que le chemin peut être changé de place si c'est plus favorable. De plus, on demande que les travaux soient réalisés par les propriétaires ou les hommes de corvée (dans ce cas, leur travail est payé par une taxe applicable aux propriétaires selon leur évaluation)	Transfert du dossier au surintendant du comté de Nicolet pour étude et recommandation
5 mai 1856	Paiement de comptes au secrétaire-trésorier et frais de poste	
Juin	Aucune rencontre	
7 juil. 1856	Le conseil prend connaissance du rapport du	Recommandation pour exhausser le chemin

<b>Date de la rencontre</b>	<b>Sujet</b>	<b>Décision</b>
	surintendant relatif au chemin de la Grand'Rivière	
4 août 1856	Requête de François Tourigny et Jean-Baptiste Dumond s'opposant à la requête de Jean-Baptiste Hould pour exhausser le chemin de la Grand'Rivière	Adoption de la recommandation du surintendant mais avec modification : remplacé sud-est par sud-ouest. N'ayant pas le compte rendu du surintendant, il est difficile de voir les effets de la modification demandée par le conseil. Chose certaine, les travaux n'ont sûrement pas commencé le lendemain du 7 juillet, puisque Jean-Baptiste Hould revient à la charge lors de la séance du 3 août de l'année suivante pour encore demander de faire exhausser le chemin des Marres
Septembre	Aucune rencontre	
6 octobre 1856	Salaire du secrétaire-trésorier	Acceptation de hausser le salaire annuel à 9 livres par année, le secrétaire fournissant le papier, plume, encre et une chambre pour la rencontre du conseil
3 novembre 1856	Tracé d'un chemin double d'hiver dans le village de Bécancour	Demande au surintendant du comté
-----	Nouveau passeur pour la rivière Bécancour	Moïse Lacourse reçoit une licence de passeur en bac et en canot pour le passage de la rivière près de l'église
Décembre 1856	Aucune rencontre	
Janvier 1857	Aucune rencontre	

<b>Date de la rencontre</b>	<b>Sujet</b>	<b>Décision</b>
Février 1857	Aucune rencontre	
Mars 1857	Aucune rencontre	
6 avril 1857	Requête de Thomas Alexander Lambert et François Montembeau pour l'ouverture d'une route dans le rang du Rapide pour se rendre à la rivière et pouvoir embarquer pour aller sur l'île à l'Ail	Transfert du dossier au surintendant du comté de Nicolet pour étude et recommandation
4 mai 1857	Autoriser le paiement de quelques comptes	
1 juin 1857	Le conseil prend connaissance du rapport du surintendant relatif à la route dans le rang du Rapide	Le conseil accepte la recommandation positive du surintendant
10 juillet 1857	Nomination de nouveaux inspecteurs et sous-voyers	Il appert que cette rencontre sera la dernière de Joseph Jutras, puisqu'à la rencontre suivante, le 3 août 1857, il est indiqué que Joseph Jutras a remis sa démission comme conseiller, donc comme maire également
3 août 1857	Thomas Alexander Lambert est nommé maire	

À la lumière de ces comptes rendus, on s'aperçoit que la mairie de Joseph Jutras n'a pas eu tellement d'impact sur la paroisse de Bécancour. On a géré quelques dossiers, mais surtout transféré des dossiers au surintendant du conseil de comté. Il n'est donc pas surprenant que le maire lui-même ait demandé l'abolition de sa propre municipalité !

## 4 RETOUR À LA VIE PRIVÉE

Au terme de ce premier mandat, on ne peut pas vraiment dire que Joseph Jutras fait un retour à la vie privée car, le travail de maire n'étant pas rémunéré, il n'a jamais abandonné son double emploi de notaire et de registraire durant son terme. Par exemple, la première année de son mandat, le notaire Jutras s'est demandé à lui-même, comme registraire, l'enregistrement de 235 actes. À cet égard, le travail de registraire pour le comté de Nicolet était imposant, car il devait recopier manuellement, classer et enregistrer sous les noms de chaque partie tous les contrats notariés du comté de Nicolet à son bureau d'enregistrement situé à Bécancour (index aux noms). Cependant, loin de se cloîtrer à la maison ou au bureau, il continue de participer activement à la vie de sa communauté en continuant par exemple à s'impliquer dans la fondation et le fonctionnement de l'Institut de bibliothèque et des artisans de Bécancour dont nous avons parlé un peu plus tôt.

En 1858, on le retrouve comme Officier rapporteur du comté de Nicolet pour les élections au Parlement provincial du Canada. Il est également impliqué dans la milice sédentaire du Bas-Canada depuis 1850 et on le retrouve major, Troisième bataillon, Nicolet, en 1862.

TROISIÈME BATAILLON, NICOLET.			
Lt.-Colonel. . .	Louis Landry . . . . .	14 juin, 1850. . .	Bécancour . . . . .
Major. . . . .	Joseph Jutras . . . . .	13 nov., 1850. . .	do
"	"	"	"
Paie-maitre . . .	"	"	"
Adjudant . . .	Ens. Ant. O. Desilets . . . . .	9 oct., 1861. . .	Bécancour . . . . .
Quartier-maitre.	Frs. Doucet. . . . .	3 juin, 1858. . .	do
Chirurgien . . .	Louis E. Landry. . . . .	24 mars, 1847. . .	do
Asst. Chirurgien	Jean Bte. Boudreau, M. D. . . . .	2 mai, 1862. . .	"
Aumônier. . .	"	"	"
Capitaine . . .	Jean Bte. Bellefeuille . . . . .	24 mars, 1847. . .	Bécancour . . . . .

Liste des officiers de la milice sédentaire du Bas Canada, 1862

## 4.1 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE NICOLET N° 1

Assez curieusement, pour un notaire, il s'implique très tôt dans la Société d'agriculture de Nicolet N° 1. Cette société fut initialement fondée en 1846 sous la présidence du major W. C. Hanson de Saint-Grégoire. La principale activité de la société consistait alors à organiser annuellement une exposition agricole. Ainsi J. B. Ferland, dans son *Rapport du comité spécial sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada* (1850), écrit avoir été « surpris de la variété, de la beauté, du fini de étoffes de lin et de laine déployées, l'automne dernier, à l'exhibition du comté de Nicolet ».

Cependant, cette exposition prit son véritable essor avec l'octroi de subventions découlant de l'adoption, le 10 novembre 1852, de l'Acte pour pourvoir à l'organisation de Sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada. L'Acte définit les buts devant être atteints par les sociétés :

Encourager les progrès de l'agriculture, en tenant des assemblées pour discuter et entendre des lectures sur les sujets qui se rattachent à la théorie et à la pratique de la culture ; de promouvoir la circulation de feuilles périodiques sur l'agriculture publiée en cette province ; d'importer ou se procurer de toute autre manière des graines de semence, plantes et animaux d'espèces nouvelles et précieuses [...] ; de décerner des prix pour l'éducation ou l'introduction d'animaux des meilleures races, l'invention ou l'amélioration de machines ou d'instruments d'agriculture, la production de grains et de toute espèce de végétaux.

L'Acte établit également que chaque société de comté sera obligée « de tenir chaque année au moins une exposition de produits agricoles, d'animaux et autres objets relatifs à l'agriculture, en la manière que les expositions sont ordinairement tenues dans le Bas-Canada ; et il sera accordé des prix aux dites expositions pour les meilleurs échantillons qui seront produits, en la manière qui sera prescrite par le corps des officiers et directeurs, après qu'avis en aura été publiquement affiché dans chaque paroisse du comté ».

Finalement, l'Acte prévoit que le financement d'une Société est assuré par l'ajout d'octroi gouvernemental équivalent à 3 fois les montants des cotisations annuelles des membres de la société (Acte rapporté intégralement dans L'Ère nouvelle du 12 janvier 1853).

Lors de la fondation, outre Hanson, les administrateurs élus furent le vice-président Joseph Prince (Saint-Grégoire), le secrétaire Paschal Pépin (notaire de Bécancour) et le trésorier Angus Macdonald (marchand de bois et « gentleman farmer » de Bécancour). Les autres administrateurs furent Louis Beaudrumin, W. Woodward et Charles Giroux de Nicolet, Poulin de Courval (notaire), Alexis Thibodeau de Saint-Grégoire, Louis Landry et T. Alexander Lambert de Bécancour, Adolphe Stein et Thomas Fortier (médecin) de Gentilly, Lubin Rousseau et Willebrod Demers de Saint-Pierre-les-Becquets, Charles Héon du canton de Blandford (Le Journal de Québec, 7 mars 1846).

Le nom de Joseph Jutras apparaît une première fois lorsqu'il est élu secrétaire-trésorier de la Société le 28 février 1853 (L'Ère nouvelle, 9 mars 1853).

Les documents officiels de cette Société étant introuvables, nous devons nous en tenir aux journaux de l'époque pour avoir des informations la concernant. Ainsi, on retrouve Joseph Jutras à la présidence de la Société en 1865, ainsi que son neveu Joseph Achille Blondin comme secrétaire-trésorier ! Le rapport d'activité pour l'année est repris dans le Journal des Trois-Rivières du 16 janvier 1866 dont voici quelques extraits :

- 1 Qu'il fut fait demande de 15 minots de graines de lin de Riga (Russie) pour cette société sur la quantité que le gouvernement propose de faire venir...
- 2 De prier l'Hon. Ministre d'Agriculture de faire venir en même temps pour ladite société de 50 minots de blé de la mer Noire (Russie)
- 3 Qu'il soit fait acquisition pour l'usage des membres de ladite société de trois semoirs à légumes et de six machines à égrainer le blé d'Inde

Si la société d'agriculture no 1 du comté de Nicolet comme bien d'autres n'a marché que lentement dans la voie du progrès et si jusqu'à présent ses efforts n'ont eu pour résultat que la distribution d'un peu d'argent entre les souscripteurs, les plus heureux aux exhibitions, et une amélioration bien sensible il est vrai, mais qui laisse encore beaucoup à désirer dans le bétail, et la très grande quantité de graines de trèfle et de mil qui se sème depuis l'établissement de cette société ; on voit par le rapport qui précède que les membres de cette société commencent à le faire entrer dans la voie des améliorations indispensables au véritable progrès de l'agriculture : et d'après les dispositions des membres actuels de cette société on peut espérer qu'avant longtemps elle sera en possession pour l'usage des souscripteurs de nombreux semoirs, de machines à broyer le lin, à couper les navets et de bien d'autres instruments au moins les plus indispensables pour la culture du lin et des produits sarclés que le comité de direction se propose d'encourager par tous les moyens en son pouvoir.

À l'assemblée générale du 29 décembre 1874, on retrouve encore Joseph Jutras, mais cette fois comme président honoraire, tandis que Benjamin Prince est président actif. C'est sa dernière année à siéger sur le comité de direction de la Société. Par contre, la même année, il reprend du service comme maire de Bécancour comme nous le verrons dans un autre chapitre !

Même si Jutras s'intéresse à l'amélioration des pratiques agricoles, il est moins surprenant d'apprendre qu'il sera parmi les fondateurs et agit comme secrétaire-trésorier de la Société de colonisation du comté de Nicolet No 1 fondée en août 1869.

#### **4.2 SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU COMTÉ DE NICOLET N° 1**

Vers le milieu du XIXe siècle, la plaine du Saint-Laurent, qui contient les meilleures terres, est à peu près totalement occupée. Les fils des cultivateurs à la recherche de terres doivent maintenant se tourner vers les zones périphériques sur les rebords des Laurentides et des Appalaches. Or ces régions assez isolées, sans chemins d'accès et souvent moins propices à l'agriculture, rebutent un grand nombre de colons potentiels. Vers la même époque, un autre débouché s'ouvre au surplus de population des campagnes, soit le travail dans les usines des villes du Québec ou de la Nouvelle-Angleterre. Cette nouvelle situation qui, en particulier, entraîne l'exode vers les États-Unis, suscite beaucoup d'inquiétude dans les milieux dirigeants. Le clergé réagit et tente de prendre en charge le mouvement de colonisation pour s'assurer que le monde rural québécois francophone et catholique ne se dévitalise pas (Linteau-Durocher-Robert, Histoire du Québec contemporain (1867-1929), Boreal compact, 1989 p. 138).

Le clergé et les dirigeants politiques étant sur la même longueur d'onde, le gouvernement de la Province de Québec met en place des mesures incitatives dont la possibilité de former des sociétés de colonisation par comté. Ces sociétés, grâce à des souscriptions de ses membres et d'octrois gouvernementaux (aux deux-tiers des montants souscrits par les membres), peuvent aider à l'ouverture de chemins, subventionner l'achat de grains de semence, de terres, etc.

C'est ainsi que le Journal des Trois-Rivières du 10 août 1869 rapporte dans ses pages qu'une grande assemblée de plus de 3 000 citoyens de tout le comté de Nicolet s'est réunie le dimanche 8 août 1869 à Bécancour pour entendre le député

de Nicolet, Joseph Gaudet, les curés de Villers de Sainte-Gertrude, Beaubien de Saint-Grégoire et plusieurs autres, dont Joseph Jutras, faire la promotion pour la fondation d'une société de colonisation pour le comté de Nicolet. Le journal (très lié à l'église catholique) conclut l'article en disant espérer la formation d'une société « dont le clergé aura la direction et qui produira avec du travail, de la persévérance, de l'union et de la bonne volonté d'excellents résultats ». Ces sociétés de colonisation pouvaient être formées suite à l'adoption par la législature de Québec d'un Acte pour la formation et l'encouragement des Sociétés de colonisation dont voici les principaux buts.

**S**A MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Il pourra être formé, dans chaque division électorale de la province, une ou plusieurs sociétés de colonisation, tel que ci-après pourvu, et le but et l'objet de ces sociétés seront :

1. D'aider à activer l'établissement des colons sur les terres de la couronne, d'attirer les émigrés des autres pays et de rapatrier ceux des habitants du pays qui ont émigré à l'étranger ;

2. D'ouvrir, avec la permission du gouvernement, et d'aider au gouvernement et aux municipalités à ouvrir des chemins sur les terres vacantes de la couronne, ou y conduisant ;

3. De diriger les colons ou les émigrés, vers les endroits qui leur auront été assignés et réservés par le commissaire des terres de la couronne, tel que ci-après pourvu ;

4. De fournir aux colons, des grains de semence, des provisions, des instruments propres au défrichement des terres et à la culture ;

5. D'aider au département de l'agriculture, et au département des terres de la couronne, à répandre les connaissances et les informations propres à favoriser la colonisation ;

6. De promouvoir la colonisation, et d'aider aux colons par tous les moyens, et par toutes les démarches qu'elles jugeront à propos d'adopter, conformément aux règlements qui seront approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Site Canadiana [www.canadiana.ca/view/oocihm,48228](http://www.canadiana.ca/view/oocihm,48228)

La Société obtient officiellement sa charte le 30 octobre 1869, telle que décrite dans l'« Avis public » paru dans la Gazette officielle du Québec du 6 novembre 1869.

AVIS PUBLIC est donné qu'une société de colonisation a été établie sous le nom de "SOCIÉTÉ DE COLONISATION N° UN DU COMTÉ DE NICOLET," par certificat en date du 30 octobre dernier, enregistré au bureau du Régistrare Provincial, le trois novembre courant, in Lib.: P, folio 34.

Les officiers de la dite société sont le Révérend Louis Stanislas Malo, Ptre., *Président*; Joseph Gaudet, écuyer, M. P. P., *Vice-Président*; Joseph Jutras, écuyer, *Secrétaire-Trésorier*, et le Révérend C. Z. Gorceau, Ptre., F. X. O. Méthot, écuyer, le Révérend L. H. Dostie, Ptre., David Malhiot, Ecuier, Antoine Mayrand, écuyer, le Révérend P. de Villers, Ptre., Félix Cormier, écuyer, le Révérend L. Tourigny, Ptre., Léon Noël, écuyer, le Révérend C. Marquis, Ptre., Chs. Ed. Houde, écuyer, le Révérend Ls. Théo. Fortier, Ptre., Téléphore Rousseau, écuyer, le Révérend C. Z. Rousseau, Ptre., François Desfossés, écuyer, le Révérend M. N. Ouellette, Ptre.; Octave Brissette, écuyer; le Révérend Hercule Richard, Ptre., J. Bte. Béliveau, écuyer, le Révérend J. B. Comeau, Ptre., Grégoire Béliveau, écuyer, le Révérend Narcisse Bellemare, Ptre., *membres du conseil d'administration*.

Le siège des affaires de la dite société est à Bécancour, comté de Nicolet.

LS. ARCHAMBEAULT,  
Commissaire.

À noter la présence « rassurante » de nombreux prêtres, dont le curé de Bécancour Stanislas Malo, président de la Société et le curé Marquis de Saint-Célestin qui a personnellement « ouvert » plusieurs paroisses. Outre le clergé, le conseil d'administration est exclusivement formé de la bourgeoisie du comté, incluant le député Joseph Gaudet, vice-président, et notre premier maire, Joseph Jutras qui agit comme secrétaire-trésorier, tous ayant le titre d'écuyer.

Donc, une fois mise en place, la Société commença sûrement à recruter des membres cotisants pour pouvoir opérer et ce, avec un résultat efficace car, dès la fin de la première année, 654 membres cotisèrent pour un montant de 902 \$, auxquels le gouvernement ajouta un octroi de 600 \$ pour un total de 1 502 \$, tel qu'il apparaît dans le rapport annuel de la Société publié dans le Journal des Trois-Rivières du 27 juin 1870.

**Société de Colonisation.**

—

Rapport du conseil d'administration de la société de colonisation No. 1 de la division électorale de Nicolet, aux membres de la dite société, réunis en assemblée générale annuelle, dans la salle publique du Presbytère, Bécancourt, le huit juin mil huit cent soixante-et-dix, pour l'année expirant ce jour.

Etat détaillé des comptes de la dite société.

RECETTE.	
Montant des souscriptions des six cent cinquante quatre membres de la dite société...	\$902.00
Montant de l'octroi.....	600.00
Total.....	\$1,502.00

DÉPENSE.	
Pour achat de grains de semence distribués aux colons pauvres des paroisses : 1o. de Ste. Sophie de Lévrard, 2o. le domaine dans le township de Blandford, faisant partie d'une nouvelle paroisse en voie d'érection et la partie de la paroisse de Gentilly faisant partie de la dite nouvelle paroisse ; 3o. la partie du township de Maddington qui se trouve dans la paroisse de Ste. Gertrude ; 4o. La paroisse de Ste. Eulalie. 5o. celle de St. Weuceslas. 6o Celle de St. Léonard. 7o. celle de Ste. Perpétue. 3o. et enfin celle de Ste. Brigitte des Saults, \$97 par chaîne de ces localités, en tout.....	\$776.00
Pour aides accordées à divers colons pauvres pour faire l'acquisition de terres incultes dans les limites des huit localités nommées dans l'item qui précède, la somme de .....	\$705.93½
Pour achat de deux livres, l'un pour servir de registre des délibérations de la dite société, l'autre pour tenir les comptes, et pour papeterie et frais de poste, la somme de.....	\$20.00
Total.....	\$1502.46½

Tous les revenus furent entièrement dépensés pour l'achat de grains de semence et de certaines terres aux bénéficiaires des colons pauvres des paroisses de Sainte-Sophie-de-Lévrard (fondée en 1875), Sainte-Marie de Blandford (1876), Saint-Sylvère (1887), Sainte-Eulalie (1864), Saint-Léonard (1857), Sainte-Perpétue (1866) et Sainte-Brigitte-des-Saults (1863).

Nous doutons grandement de la pérennité de cette Société de colonisation, car on en perd toute trace après la première année. Nous n'avons pas trouvé les documents officiels de cette Société et, après la première année d'opération, aucun journal de l'époque ne mentionne son nom ou ses activités. Où sont passés les 654 membres ? C'est vraiment mystérieux, car l'année de la fondation, en 1869, on dénombre une dizaine d'articles de journaux relatant les faits et gestes entourant sa formation. Aucun écho après l'année 1870. Rien du tout, aucune trace d'activité ni même de dissolution de cette Société. Peut-être que le besoin était comblé ? Par contre, une nouvelle Société de colonisation du diocèse de Nicolet est formée en 1934 sous l'égide du vicaire général Mgr Camirand. On retrouve quelques articles de journaux de l'époque faisant état de subventions pour aller coloniser l'Abitibi en plein cœur de la crise de 1929, longtemps après le décès de Joseph Jutras !

## 5 DEUXIÈME MANDAT DE JOSEPH JUTRAS : 1874-1875

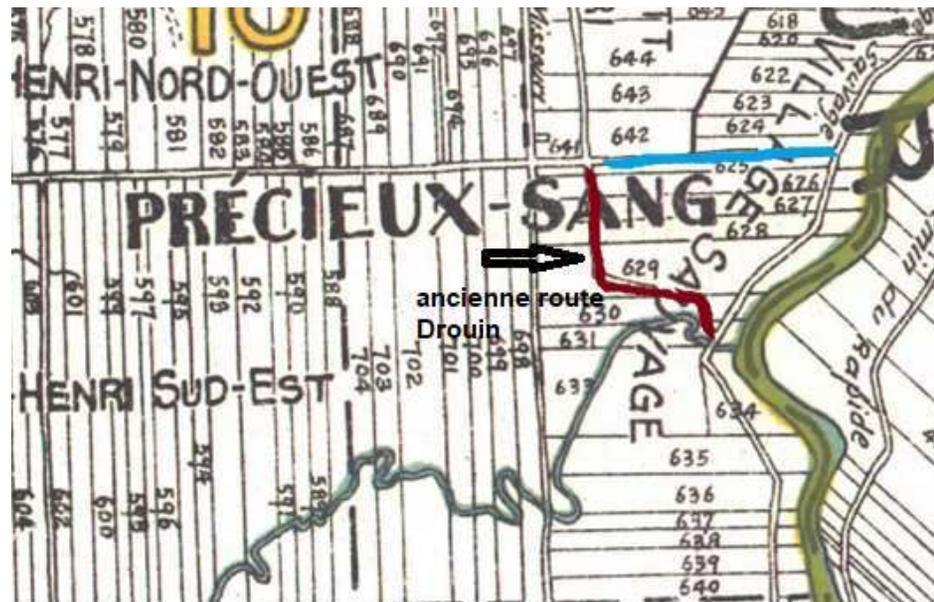
Joseph Jutras fit un deuxième mandat comme maire de Bécancour de 1874 à 1876, vingt ans après la fin de son premier mandat, étant élu le 2 février 1874. Âgé de 60 ans, ayant abandonné sa fonction de registrateur sept ans plus tôt au profit de son neveu, et étant beaucoup moins actif comme notaire. Ainsi, en 1874, Jutras fait enregistrer seulement 12 contrats, dont 5 où son associé Joseph Achille Blondin est partie prenante, ce qui est très peu comparé à ses 280 contrats vingt ans plus tôt en 1854 !

Comme à l'habitude, une des premières décisions du conseil fut de nommer les inspecteurs agraires, recenseurs et inspecteurs de voirie. Dans ce dernier cas, on a divisé la paroisse en 19 arrondissements. Peut-être trouverez-vous un de vos ancêtres « inspecteur de voirie » ?

Arrondissement	Nom	Arrondissement	Nom
1	J. Trèfle Dureau	11	David Deshaies
2	Joseph Reau	12	Honoré Levasseur
3	Nérée Tourigny fils	13	Placide Dubois
4	Onésime Croteau, fils de Noël	14	Jules Leblanc
5	Pascal Houle	15	Achille Genest
6	Luc Rochefort	16	Raymond Deshaies fils
7	Achille Reau	17	François Deshaies
8	Moïse Genest	18	Pierre Croteau
9	Hyacinthe Montembeau	19	Gédéon Richer
10	Alfred Genest		

En bon catholique qu'il fut, il fit adopter, dès sa deuxième rencontre, une résolution pour interdire la vente au détail de toute « liqueur spiritueuse, alcoolique, fermentée ou enivrante dans les limites de Bécancour » (procès-verbal de la rencontre du 1er mars 1874).

Au printemps et à l'été 1874, son conseil fit face également à une forte contestation de la part d'un groupe de citoyens opposés au partage des coûts engendrés pour un nouveau tracé de la route Drouin reliant le rang du Village sauvage (Danube actuel) au rang Missouri. Le tracé initial de la route Drouin reliait le moulin de la rivière Blanche à l'intersection des routes Saint-Henry et Missouri, tel que montré sur le cadastre de 1871 (en rouge sur la carte ci-dessous), et un certain nombre de paroissiens demandaient sa modification (en bleu sur la carte), ce qui fut fait (actuel tronçon est de la rue Saint-Laurent). L'opposition venait de plusieurs habitants des rangs Saint-Henry, Missouri et Village sauvage qui refusaient de participer aux coûts du projet.

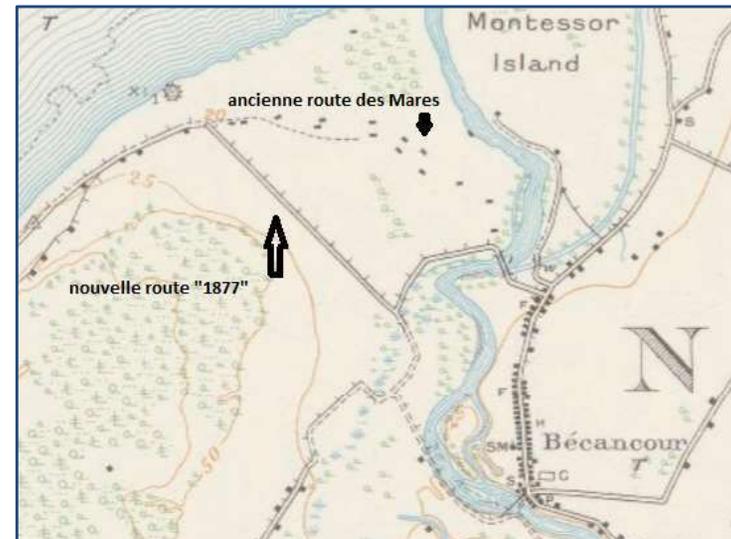


Petite anecdote sur la procédure du temps : en août 1875, le conseil reçut le rôle d'évaluation des propriétés et, après avoir examiné des études et des analyses et entendu certains citoyens, modifia quelques évaluations. Par exemple, la propriété d'Alexandre MacDonald passe de 6 100 \$ à 4 700 \$ et, tiens donc, la propriété de Joseph Jutras, pour sa part, passe de 1 600 \$ à 1 200 \$ ! Et, la protection des renseignements personnels étant moins à la mode, on saura que le revenu annuel du médecin Louis Elzéar Landry est porté à 600 \$, tandis que celui de son confrère, le docteur Ulric Arcand, passe à 1 000 \$.

Finalement, pour conclure cette période, un « vieux » projet de plus de vingt ans revient sur la table du conseil, soit le déménagement de la route des Marres, projet discuté mais non réalisé lors du premier mandat de Jutras.

La pétition appuyant cette demande était parrainée par le propriétaire des moulins à scie Henry Earl Hall. Avec le développement de Sainte-Angèle, le quai vers Trois-Rivières et la gare du chemin de fer, la route des Marres, impraticable une bonne partie de l'année, devenait de plus en plus un problème. Cependant, la route était sur le territoire de la municipalité voisine, dont plusieurs citoyens étaient plus que réticents à contribuer à ce projet. Des comités furent mis en place pour l'étudier, mais aucune décision n'était encore prise lorsque Joseph Jutras présida sa dernière rencontre le 6 décembre 1875

*(NDLR : La nouvelle route fut finalement réalisée à l'automne 1877, le conseil de comté ayant statué que la route inter-municipale devait se faire. Voir la carte tirée de Jean-Baptiste Hould premier maire de Sainte-Angèle (publication Patrimoine Bécancour).*



## 6 APRÈS LA VIE POLITIQUE

Après sa retraite de la vie politique et de la Société d'agriculture un an plus tard, Joseph Jutras ne fit plus parler de lui, du moins dans les journaux de l'époque et jusqu'à son décès survenu en 1889 à l'âge de 76 ans. Il a probablement écoulé des jours heureux avec son épouse Virginie et une nièce célibataire, Adèle Blondin (1854-1926), fille de Benjamin Blondin qui demeurait avec le couple. Son étude n'était pas trop occupée, passant de 58 contrats en 1874 à 3 en 1889, l'année de son décès. De plus, près de la moitié de ces contrats étaient pour des transactions de son neveu, Joseph Achille, assez actif comme les notaires de l'époque dans les prêts garantis par hypothèque. Autrement, le couple Jutras-Blondin était probablement assez près des enfants de leur neveu ; d'ailleurs, Joseph Jutras sera le parrain de leur premier enfant, Marie Antoinette Juliette, née en 1866.

Il fit son testament en 1876, nommant sa femme légataire universelle et, dans le cas où ils décéderaient en même temps, il prévoyait que son exécuteur testamentaire et légataire universel, Joseph Achille, hérite de tout mais en s'obligeant à donner 100 \$ par année à sa cousine Adèle. Son épouse Virginie, qui lui survécut plusieurs années (décédée en 1896 à l'âge de 85 ans), fit un testament identique à celui de son époux.

Joseph rendit l'âme le 18 novembre 1889 à l'âge de 76 ans et ses funérailles furent longuement soulignées par les journaux de l'époque : le *Courrier du Canada*, le *Journal des Campagnes*, le *Montreal Herald* et surtout le *Journal des Trois-Rivières* du 21 novembre 1889 qui lui rendit un véritable hommage. L'imposant monument funéraire érigé dans le cimetière de Bécancour montre également le « rang » et surtout les moyens financiers du défunt.

## NÉCROLOGIQUE.

### FEU JOSEPH JUTRAS, Ecr. N. P.

Nous apprenons avec chagrin la mort de Joseph Jutras, Ecr. N. P. arrivée à Bécancourt lundi dernier.

Cette nouvelle a dû porter le deuil dans un grand nombre de familles du comté de Nicolet, car il y avait peu d'hommes aussi généralement connus, estimés et respectés.

Pendant un bon demi siècle, M. Jutras a exercé une action dirigeante dans le comté, comme homme de profession, préfet du comté, magistrat, etc., etc., et il a toujours été admiré pour la sagesse de ses conseils, son énergie et sa droiture. Il a rendu des services nombreux qui lui ont acquis cette estime publique profonde qu'il emporte dans la tombe.

M. Jutras était du reste le vrai type du gentilhomme plein d'urbanité, de courtoisie et de cette bienveillance exquise et distinguée qui attire l'affection et inspire le respect.

Un des traits particuliers de son caractère était l'intérêt qu'il portait aux jeunes gens amis du travail, et aujourd'hui il est

peu d'hommes de profession ou de cultivateurs dans tout le comté qui n'aient eu avec lui des rapports agréables et utiles. C'était un patriote dans le vrai sens du mot, ami de son pays, dévoué à ses compatriotes et mettant ses connaissances d'hommes de loi, son temps et souvent sa bourse à contribution pour favoriser leur succès.

Au point de vue religieux, c'était un homme plein de foi et de piété, pratiquant ses devoirs avec cette franche liberté et cette conviction qui impose le respect ; il se distinguait encore par sa charité et sa générosité pour les bonnes œuvres.

Dans le cercle intime de la famille il y avait peu d'hommes aussi aimables, aussi pleins de gaieté, aussi princièrement hospitalier que lui.

Nous avons raison de dire qu'avec lui, disparaît une des plus nobles figures de cette vieille génération dont il ne reste plus que de rares représentants et qui, par ses qualités sociales et religieuses, faisait l'honneur de notre société.

M. Jutras était âgé de 76 ans et 9 mois. Ses funérailles auront lieu demain à Bécancourt à 10 heures.

Nous offrons à Madame Jutras la digne compagne de cet homme distingué et à toute la famille, nos vives condoléances.



Son épouse, Virginie Blondin, décède le 13 janvier 1896 à l'âge de 85 ans. *L'Écho des Bois-Francs* du 18 janvier rapporte que « la défunte était bien connue dans toute la paroisse de Bécancour, où sa mort a créé un deuil universel (sic)» Toujours selon le journal, « le deuil était conduit par MM J.A. Blondin, fils adoptif de la défunte » ; suivait la liste des neveux, nièces, personnalités, incluant le supérieur du séminaire de Nicolet et le lieutenant-colonel Hugues, chef de police de Montréal. Au chœur, « on remarque la présence de 7 prêtres », etc.

C'est ainsi que se termina la lignée des Jutras à Bécancour. Cependant, celle de son épouse, les Blondin, continua la lignée qui compta plusieurs notaires : Maurice, fils de Joseph Achille, Paul, cousin de Maurice, et son fils Jacques, tous deux notaires, René fils de Maurice également notaire à Saint-Grégoire.

## 7 LA LIGNE DU TEMPS

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC - ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS
	1810	avril	26	0	Naissance de Lucie Virginie Blondin à Trois-Rivières. Future épouse de Joseph Jutras
	1813	avril	15	0	Naissance de Joseph Jutras à Baie-du-Febvre
La frontière entre l'Amérique du Nord britannique et les États-Unis est établie au 49e parallèle	1818			5	
Un projet d'union est à nouveau discuté entre Londres et le gouvernement du Bas-Canada	1820			7	
Louis-Joseph Papineau et John Neilson sont à Londres avec une pétition de 60 000 signatures contre le projet d'union	1823	mai	10	10	
Début de la construction de la Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec	1824			11	
Ouverture du canal de Lachine à Montréal	1825			12	
La population de Gentilly est de 1825 personnes	1825			12	

<b>LIGNE DU TEMPS</b>					
<b>QUÉBEC - ÉVÈNEMENTS</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MOIS</b>	<b>JOUR</b>	<b>ÂGE</b>	<b>Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS</b>
Ludger Duvernay, Augustin-Norbert Morin et Jacques Viger fondent le journal <i>La Minerve</i>	1826			13	
	1832	février	20	18	Mariage de Joseph Jutras et Lucie Virginie Blondin à Baie-du-Febvre
	1836	mai	26	23	Joseph Jutras est reçu notaire
	1836	juillet	4	23	Joseph Jutras est notaire à Sainte-Rosalie
	1837	mars		23	Joseph Jutras est notaire à Nicolet
La bataille de Saint-Denis, la bataille de Saint-Charles et la bataille de Saint-Eustache entre le 23 novembre et le 14 décembre.	1837	nov	23	24	
Tenue des assises du mouvement patriote	1838			25	
Pendaison de 12 patriotes à la prison du Pied-du-Courant	1839	fév	15	25	
Publication du « Rapport Durham »	1839	fév	24	25	
Naissance à Gentilly de Adolphe Rho, peintre et sculpteur	1839	mars	31	25	
Bataille de Lacolle le 7 novembre et Bataille de Odelltown le 9 novembre. Fin des rébellions de 1837-1838	1839	nov	7	26	

<b>LIGNE DU TEMPS</b>					
<b>QUÉBEC - ÉVÈNEMENTS</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MOIS</b>	<b>JOUR</b>	<b>ÂGE</b>	<b>Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS</b>
L'Adresse aux électeurs du comté de Terrebonne de Louis-Hippolyte La Fontaine	1840	août		28	
L'Acte d'Union entre en vigueur. Le Haut et le Bas-Canada deviennent une colonie unique	1842			29	
	1843				Statistiques de la paroisse de Bécancour : 145 baptêmes, 23 mariages et 45 sépultures
	1844	mars	1	31	Joseph Jutras est nommé registraire pour le comté de Nicolet
	1844	juillet	25	32	Dans une lettre ouverte de <i>La Minerve</i> , un citoyen accuse Angus MacDonald de Bécancour, juge de paix et président de la paroisse, d'avoir dénoncé des Patriotes de la rébellion de 1837-1838
Naissance de l'Institut canadien de Montréal	1845	déc	17	32	
La grande famine en Irlande entraîne une immigration massive à Montréal	1845			32	
	1846	mars	7	32	Fondation de la Société d'agriculture du comté de Nicolet. Thomas Alexander Lambert et Angus MacDonald représentent Bécancour
	1846	août	7	33	Le Gouvernement demande des soumissions pour la construction d'un pont sur la rivière Bécancour (Journal L'Aurore des Canadas)

<b>LIGNE DU TEMPS</b>					
<b>QUÉBEC - ÉVÈNEMENTS</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MOIS</b>	<b>JOUR</b>	<b>ÂGE</b>	<b>Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS</b>
	1846	oct.	12	33	Joseph Jutras, notaire et registraire à Bécancour
Dr. Thomas Fortier de Gentilly, élu député à Québec, réélu en 1854 et 1857	1848	janv	24	35	
	1848	déc	11	36	Joseph Jutras siège au conseil de comté comme représentant de Bécancour
La guerre des éteignoirs à son paroxysme dans la région	1849	mars	12	36	Plus de 500 personnes manifestent leur mécontentement au conseil de comté (réunion annulée)
L'Acte d'Union est amendé. Il est maintenant légal de parler français au Parlement	1849			36	
	1850	sept	25	37	Joseph Jutras est élu représentant à la chambre des notaires du district de Trois-Rivières
	1850	nov	13	37	Joseph Jutras est major dans le 3e Bataillon de Nicolet (milice)
Début de l'émigration massive de Canadiens français du Québec vers les États-Unis	1851			38	
	1851	déc		39	Joseph Jutras est nommé officier rapporteur pour le comté de Nicolet (ndlr : genre de président d'élection)

<b>LIGNE DU TEMPS</b>					
<b>QUÉBEC - ÉVÈNEMENTS</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MOIS</b>	<b>JOUR</b>	<b>ÂGE</b>	<b>Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS</b>
Après une pétition citoyenne, l'Université Laval voit le jour et devient la première université de langue française en Amérique	1852			39	
	1852	déc	28	39	Joseph Jutras prête une somme de 11 livres 2 schellings à David Bourbeau dit Carignan
	1853	avril	20	39	Le journal L'Ère Nouvelle mentionne que le docteur Landry de Bécancour vient encore de faire l'opération de la cataracte avec un succès vraiment merveilleux ; il a rendu la vue à M. Pierre Blondin, notaire (beau-frère de Joseph Jutras)
	1853	nov	3	40	Toussaint Cherries, organiste de la cathédrale de Montréal, déclare dans une publicité de journal qu'il préfère l'orgue de Bécancour à celui de Longueuil
Le système seigneurial est aboli au Canada-Est	1855			42	
	1855	juillet	1	42	Création de la municipalité de La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Bécancour en vertu de l'Acte des municipalités et des Chemins 1855. Joseph Jutras est élu maire
	1857	avril	25	44	Thomas Alexander Lambert de Bécancour et Félix Brunelle de Gentilly sont au nombre des 17 directeurs de la nouvelle Banque des Trois-Rivières

<b>LIGNE DU TEMPS</b>					
<b>QUÉBEC - ÉVÈNEMENTS</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MOIS</b>	<b>JOUR</b>	<b>ÂGE</b>	<b>Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS</b>
	1857			44	L'annuaire Lovell recense 7 forgerons et 2 cordonniers à Bécancour
	1857	août	3	44	Joseph Jutras démissionne comme maire de Bécancour. Il sera remplacé par le marchand Thomas Alexander Lambert
Pétition de Joseph Metsalabalet et autres de la tribu des Abénakis établis à Bécancour se plaignant d'avoir été dépossédés de leurs terres et demandant justice	1858			45	
Inauguration du pont ferroviaire Victoria reliant l'île de Montréal à la rive sud du St-Laurent.	1861			48	
	1861			48	Recensement de 1861 : Joseph Jutras, Virginie Blondin, leur neveu de 18 ans, Achille Blondin, leur nièce de 14 ans Josephine Blondin, et Delphine Perreault 20 ans « étrangère »
Début de la construction des Forts-de-Lévis	1866			53	
L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est adopté au Parlement britannique. Le Québec devient une province canadienne. Les premières élections du Québec ont lieu	1867	juillet	1	54	

<b>LIGNE DU TEMPS</b>					
<b>QUÉBEC - ÉVÈNEMENTS</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MOIS</b>	<b>JOUR</b>	<b>ÂGE</b>	<b>Joseph Jutras - ÉVÈNEMENTS</b>
Un incendie majeur ravage la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et laisse un tiers de la population sans abri	1871			58	
	1871			58	Recensement de 1871 : Joseph Jutras 58 ans, Virginie Blondin 60 ans et une nièce, Adèle Blondin 18 ans
	1871	août	2	58	Joseph Jutras est président de la Société d'agriculture no. 1 du comté de Nicolet
Fondation de l'École polytechnique de Montréal	1874	février	2	60	Joseph Jutras est élu de nouveau maire, de 1874 à 1876
	1875	déc.	6	62	Dernière séance du conseil de Joseph Jutras
Fondation de la Bourse de Montréal	1878			65	
	1889	nov.	17	76	Décès de Joseph Jutras à l'âge de 76 ans
	1896	janv.	13	n/a	Décès de Virginie Blondin à l'âge de 85 ans

## RÉFÉRENCES

---

Bellavance-Rousseau-Roy et coll.« Histoire du Centre du Québec » Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013. 1023 p.

Bellemare, Joseph-Elzéar, « Histoire de Nicolet 1669-1924, Première partie, La Seigneurie » Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska, 1924 385p.

Centre d'Archives Régionales de Nicolet, Fonds Fabrique Notre-Dame-de-la Nativité de Bécancour, Fonds Antoine Onésime Désilets

Deschamps Clément « Municipalités et paroisses dans la province de Québec » Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1896, 1214p.

Deshaies Marcel, c.s.v. « Paroisse de Bécancour 1772-1977» Copie dactylographiée, Bécancour, 1977. 72p.

Désilets Guy. « Souvenirs d'un Grégorien » Éditions du Bien Public, Trois-Rivières 1997. 291 p.

Duhaime, Jacques. Les habitants de l'isle, Sainte-Angèle-de-Laval. Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1970. 187 p.

Dictionnaire biographique du Canada , Université Laval, Université de Toronto

Linteau-Durocher-Robert « Histoire du Québec contemporain (1867-1929) » Boréal compact, 1989.750p.

Procès-verbaux du conseil de comté de Nicolet , Archives de la MRC de Bécancour

Procès-verbaux du conseil municipal de la municipalité de paroisse de Bécancour, Archives de la ville de Bécancour

### **Documents numérisés**

BMS 2000, Recherche généalogique en ligne. [www.bms2000.org/fr/](http://www.bms2000.org/fr/)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec : [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, journaux et revues : Le Messager de Nicolet, Le Nouvelliste, Le Journal de Trois-Rivières, La Presse, La Gazette de Québec, La Minerve, Le Temps, L'Ère Nouvelle, Le Pays, Almanach de Québec, Annuaire Lovell,

Bibliothèque et Archives Canada, Collection Canadiana [www.canadiana.ca/](http://www.canadiana.ca/)

Généalogie Québec : [www.genealogiequebec.com/fr/](http://www.genealogiequebec.com/fr/)